PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

13 MAI 2026

VERSION PROVISOIRE

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 13 MAI 2026 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1 Congés et absences 5

2 Cour constitutionnelle 5

3 Questions écrites 5

4 Dépôts 5

5 Changement d'appartenance politique d'une membre 6

6 Demande introduite au Conseil d'État 6

7 Approbation de l'ordre du jour 7

8 Vérification des pouvoirs d'une membre 8

9 Installation d'une nouvelle membre 9

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement) 9

10.1 Question de M. Bruno Lefèbvre à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Saut d'index: quel impact sur les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles?» 10

10.2 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Culture de la vigilance contre les discours haineux dans le monde culturel».....11

10.3 Question de Mme Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Finale de l'opération "Mini-entreprises"».....12

10.4 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Manifestation nationale du 12 mai avec 80 000 manifestants, dont plusieurs milliers d'enseignants» 14

VERSION PROVISOIRE

10.5 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Renforcement du suivi des apprentissages dans le cadre de l'enseignement à domicile» 15

10.6 Question de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suivi du plan de soutien psychosocial pour les victimes du drame de Strépy-Bracquegnies durant le procès d'assises» 17

10.7 Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suppression de la condition d'obligation scolaire pour le travail étudiant» 18

10.8 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Santé mentale des jeunes: nouveau dispositif intersectoriel 20

10.9 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Équipes mobiles intersectorielles» 20

10.10 Question de Mme Clémentine Barzin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Arrêt des adoptions internationales en Flandre» 22

10.11 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Fin de la radio gratuite en voiture?» 23

10.12 Question de M. Ibrahim Dönmez à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances, intitulée «Pauvreté infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles» 24

11 Prises en considération 26

12 Proposition de résolution visant à garantir aux écoles des moyens suffisants pour organiser l'accompagnement renforcé en première année du degré secondaire inférieur (doc. 233 (2025-2026) nos 1 et 2) 27

12.1 Discussion.....27

VERSION PROVISOIRE

13 Désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté et de la Commission de recours des jeunes privés de liberté 46

14 Proposition de résolution visant à garantir aux écoles des moyens suffisants pour organiser l'accompagnement renforcé en première année du degré secondaire inférieur (doc. 233 (2025-2026) nos 1 et 2) 47

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble 47

15 Désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté et de la Commission de recours des jeunes privés de liberté 48

15.1 Vote nominatif.....48

16 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de M. Ersel Kaynak, intitulée «Que fait le gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire?», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Inertie du gouvernement devant l'explosion du décrochage scolaire» (doc. 257 (2025-2026) n° 1) 50

16.1 Vote nominatif.....50

17 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de Mme Manon Vidal, intitulée «Militarisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles pousse les jeunes vers une carrière militaire» (doc. 258 (2025-2026) n° 1) 57

17.1 Vote nominatif.....57

18 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Stéphane Hazée, intitulée «Franchissement de nouvelles lignes rouges par le gouvernement israélien et réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (doc. 259 (2025-2026) n° 1) 63

18.1 Vote nominatif.....63

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement) 71

Annexe II: Cour constitutionnelle 72

VERSION PROVISOIRE

Présidence de M. Benoît Dispa, président.

La séance est ouverte à 14h10.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

M. le président. – Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

1 Congés et absences

M. le président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: Mmes Tellier et Trachte, pour raisons de santé; M. Witsel, pour raisons personnelles.

2 Cour constitutionnelle

M. le président. – Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement les arrêts récemment prononcés par la Cour ainsi que les recours en annulation qui lui ont été adressés. La liste complète de ces notifications sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

3 Questions écrites

M. le président. – La liste des membres ayant adressé des questions écrites au gouvernement depuis la dernière séance sera reproduite en annexe au compte rendu de la présente séance.

Conformément à la décision de la Conférence des présidents du jeudi 26 juin 2025, je vous informe du nombre et du pourcentage de questions écrites restées sans réponse: 70 questions pour Mme Degryse, soit 10 % des questions écrites qui lui ont été adressées; 6 questions pour Mme Glatigny, soit 1 % des questions écrites qui lui ont été adressées; 2 questions pour Mme Lescrenier, soit moins de 1 % des questions écrites qui lui ont été adressées; 30 questions pour Mme Galant, soit 10 % des questions écrites qui lui ont été adressées; aucune question pour M. Dilliès; 8 questions pour M. Coppieters, soit 8 % des questions écrites qui lui ont été adressées.

4 Dépôts

M. le président. – Nous avons reçu le projet de décret organisant les études en kinésithérapie (doc. 248 (2025-2026) n° 1), le projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1) et le projet de décret visant à garantir la prévention, l'accompagnement et la protection des étudiantes et des étudiants contre toutes les formes de

VERSION PROVISOIRE

harcèlements, de violences sexistes et sexuelles et de discriminations dans les établissements d'enseignement supérieur de plein exercice (doc. 250 (2025-2026) n° 1). Ces projets de décret ont été envoyés à la commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires.

Nous avons également reçu les rapports d'activités 2018 et 2019 de la commission créée à l'article 42 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (docs. 251 et 252 (2025-2026) n° 1) et les rapports d'activités 2020, 2021, 2022 et 2023-2024 de la commission créée à l'article 1.7.3-4 du Code de l'enseignement (doc. 253, 254, 255 et 256 (2025-2026) n° 1). Ces rapports d'activité ont été envoyés à la commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour Adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique.

5 Changement d'appartenance politique d'une membre

M. le président. – Par courrier du 20 avril 2026, Mme Rachida Aït Alouha m'a informé de son souhait de siéger comme indépendante. Il en est pris acte.

Cette décision a pour conséquence de modifier la répartition des quotients établis en application du mécanisme de la représentation proportionnelle: les sixième et quinzième quotients glissent du groupe PTB vers le groupe MR, tandis que les septième et seizième quotients passent du groupe MR au groupe PTB.

6 Demande introduite au Conseil d'État

M. le président. – Chers collègues, je vous informe que, conformément à l'article 2 des lois coordonnées sur le Conseil d'État et à l'article 55, § 2, de notre règlement, j'ai sollicité ce mardi 12 mai l'avis de la section de législation du Conseil d'État sur plusieurs propositions d'amendement: la proposition d'amendement n° 1 relatif aux articles 40, 41 et 198 du projet de décret-programme portant diverses dispositions relatives à l'Enseignement, à la Culture, aux Bâtiments scolaires, aux Hôpitaux universitaires, à la Jeunesse, aux Organismes administratifs publics, à l'Égalité des chances et à la Recherche scientifique (doc. 249 (2025-2026) n° 1); la proposition d'amendement n° 2 relatif à l'article 90 du même projet; la proposition d'amendement n° 3 relatif à l'article 94 du même projet; la proposition d'amendement n° 4 relatif à l'article 198 du même projet.

La demande d'avis a été sollicitée dans le délai d'urgence de cinq jours ouvrables, en application de l'article 84, § 1er, al. 3, des lois coordonnées sur le Conseil d'État. La demande a été enrôlée sous le numéro 79.377/17 et le délai dans lequel l'avis doit être rendu expire le 21 mai 2026.

Le Conseil d'État nous a déjà adressé un certain nombre de questions et nous y avons déjà apporté des réponses.

L'avis sera transmis dès sa réception.

J'invite les membres de la Conférence des présidents à une réunion à l'issue de nos travaux, afin d'envisager un réajustement éventuel du calendrier de nos travaux parlementaires.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir transmis, à la suite de ma demande, le courrier de saisine du Conseil d'État.

Sans surprise, le groupe PS conteste la demande d'avis en cinq jours. En tant que président de cette institution, cette décision de demande d'avis en cinq jours vous appartient certes, mais nous contestons les éléments de fond de votre argumentation. Nous en discuterons en Conférence des présidents.

Conformément au règlement de notre Assemblée, la décision vous appartenait. En revanche, en raison du délai de cinq jours, l'avis que le Conseil d'État rendra risque fortement d'être appauvri. Nous regrettons dès lors votre décision.

M. le président. – Je ne justifierai pas ma décision, je l'assume tout à fait. Quand je vois que les services du Conseil d'État nous adressent leurs premières questions, j'en déduis qu'ils ont démarré l'analyse des documents et que le délai ne devrait pas porter préjudice à la qualité de l'avis.

Pour l'humour, je signale que vous m'avez envoyé la demande dans la nuit, vers 3h00 du matin. J'en ai déduit qu'il y avait une certaine urgence dans votre chef, donc je me suis exécuté.

M. Martin Casier (PS). – Pour vous rassurer sur ce point, il m'a simplement semblé essentiel de vous transmettre la demande au moment où elle a été formulée en commission. Il est vrai qu'il est urgent de disposer de cet avis essentiel concernant la sécurité juridique du texte que la majorité essaie de faire passer en force. Nous aurions espéré un avis sur le fond. Nous faisons confiance aux services du Conseil d'État. Nous verrons dans quels délais ils sont capables de produire un avis de qualité.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Président, nous aurions d'ailleurs pu déposer cette demande le 21. Vous aurez constaté que nous n'avons pas joué la montre. Nous avons choisi de vous envoyer cette demande dès le moment où les amendements ont été déposés. Nous aurions pu attendre la réunion du 21 mai 2026 de la commission de l'Éducation, mais nous ne l'avons pas fait.

M. le président. – Je ne vous fais aucun reproche. Les procédures suivent leur cours normalement et c'est très bien ainsi. Cela ne portera pas préjudice à la qualité de nos travaux.

7 Approbation de l'ordre du jour

VERSION PROVISOIRE

M. le président. – Conformément à l'article 7 du règlement, la Conférence des présidents, en sa réunion du jeudi 23 avril 2026, a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance plénière de ce mercredi 13 mai 2026.

Vous avez reçu l'ordre du jour modifié à la suite du dépôt de projets de motions en commission.

Notre ordre du jour prévoit notamment la désignation d'un membre de la Commission de recours des jeunes privés de liberté. Entre-temps, le jury chargé d'examiner la candidature a été saisi de candidatures pour des remplacements au sein de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté. Il a examiné conjointement l'ensemble des candidatures pour les deux commissions et en a fait un procès-verbal unique. En conséquence, je vous propose d'ajouter la désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté à notre ordre du jour.

En revanche, notre ordre du jour prévoit également la désignation de six représentants du monde politique qui siégeront en tant que membres du conseil d'orientation de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Comme je l'ai annoncé précédemment, la répartition des quotients en application du mécanisme de la représentation proportionnelle est modifiée en raison des modifications dans la composition politique de l'Assemblée. En l'espèce, le sixième quotient pris en compte pour la présente désignation glisse du groupe PTB vers le groupe MR à qui il revient donc de proposer un troisième candidat. Je vous propose donc de reporter ces désignations à la prochaine séance.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté. *(Assentiment)*

8 Vérification des pouvoirs d'une membre

M. le président. – L'ordre du jour appelle la vérification des pouvoirs de Mme Aline Godfrin, en remplacement de Mme Loubna Azghoud.

Notre commission de vérification des pouvoirs vient de se réunir et a chargé Mme Anne Laffut de vous présenter le rapport qu'elle a adopté.

La parole est à Mme Laffut, rapporteuse.

Mme Anne Laffut, rapporteuse. – Mesdames et Messieurs, votre commission de vérification des pouvoirs, formée par tirage au sort conformément au règlement, était composée de Mmes Jacqmin et Warzée-Caverenne, de M. Maingain, et de moi-même, Mme Lambelin et M. Mugemangango étant excusés. Elle a été présidée par Mme Warzée-Caverenne et m'a désignée à l'unanimité en qualité de rapporteuse.

La mission de votre commission résulte de l'article 31 de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980, ainsi que de l'article 2 de notre règlement, pris en application de cette dernière.

Notre Parlement étant composé exclusivement d'élus indirects, la vérification ne porte pas sur la régularité de l'élection directe, mais sur le respect des conditions posées par la Constitution et la loi à propos de la composition de l'Assemblée. Cette mission consiste à vérifier si chacun des membres du Parlement est inscrit sur les listes établies par le Parlement de Wallonie et par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et désignant les membres de ces assemblées appelés à composer le Parlement de la Communauté française.

Il est également du ressort de votre commission de vérification des pouvoirs de s'assurer que les parlementaires appelés à prêter serment ne sont pas dans une situation d'incompatibilité propre à la Communauté française.

Il lui appartenait de vérifier si Mme Aline Godfrin répondait aux conditions prescrites par la loi spéciale du 8 août 1980 et par notre règlement. Pour ce faire, votre commission de vérification des pouvoirs a pris connaissance du courrier du 12 mai 2026 du président du Parlement de la Région bruxelloise, transmettant au Parlement de la Communauté française le procès-verbal de l'élection de Mme Aline Godfrin, conformément à l'article 30, § 1er, de la loi spéciale du 8 août 1980.

Votre commission de vérification des pouvoirs n'a été saisie d'aucune réclamation.

En conclusion, votre commission de vérification des pouvoirs, statuant à l'unanimité, vous propose de valider les pouvoirs de Mme Godfrin et de l'installer en qualité de membre du Parlement de la Communauté française.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents.

M. le président. – Le Parlement est-il d'accord pour adopter les conclusions présentées par la commission? (*Assentiment*)

9 Installation d'une nouvelle membre

M. le président. – J'invite Mme Aline Godfrin à prononcer le serment prévu par la loi spéciale du 8 août 1980: «Je jure d'observer la Constitution».

(*Mme Aline Godfrin prête serment*)

Madame Godfrin, nous vous félicitons chaleureusement. Nous sommes très heureux de vous accueillir parmi nous.

10 Questions d'actualité (Article 83 du règlement)

VERSION PROVISOIRE

10.1 Question de M. Bruno Lefèbvre à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Saut d'index: quel impact sur les agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles?»

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Madame la Ministre-Présidente, le gouvernement fédéral a confirmé hier qu'il décidait de faire deux sauts d'index d'ici la fin de la législature. Ces sauts s'appliqueront automatiquement aux quelque 130 000 agents de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les enseignants du secondaire en milieu ou fin de carrière – soit 70 000 agents – seront les plus concernés.

Quelles économies votre gouvernement va-t-il obtenir de ces sauts d'index en 2026, et jusqu'en 2028-2029? Ces montants sont-ils déjà intégrés dans la nouvelle trajectoire budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Avez-vous estimé la perte de pouvoir d'achat qu'entraîneront ces sauts d'index pour un agent type de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur l'ensemble de sa carrière? Entendez-vous mettre en place une compensation pour les agents concernés, ou bien ces montants économisés seront-ils utilisés à d'autres politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, la modération de l'indexation est bien prise en compte dans nos projections budgétaires. Voici les chiffres précis basés sur les paramètres d'avril: en ce qui concerne l'enseignement, la modération de l'index amènera une économie pour la Fédération Wallonie-Bruxelles de 5,2 millions d'euros pour 2026 et 44,7 millions d'euros à l'horizon 2029; pour la fonction publique, elle s'élève approximativement à 5 millions d'euros à l'horizon 2029. Pour les organismes d'intérêt public (OIP), la situation est sensiblement différente puisque leurs budgets sont en enveloppes fermées. Par conséquent, la modération de l'indexation contribuera à la réalisation de leurs objectifs.

Les conséquences pour les personnes concernées qui ont des salaires de plus de 4 000 euros bruts sont spécifiques à chacun, notamment en fonction de leurs avantages fiscaux: par exemple, pour une personne dont le salaire avoisine les 5 000 euros bruts, la perte de rémunération consécutive à la modération de l'index gravite autour d'une dizaine d'euros. Ces montants sont globaux et flous au regard de la singularité des situations. Enfin, non, nous ne prévoyons pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de compensation quelconque face à cette modération de l'indexation.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – En réalité, la CSC a effectué le travail. Selon son simulateur, la plupart des enseignants concernés perdront par an environ 250 euros nets, soit 7 000 euros sur le reste de leur carrière. Pour les plus expérimentés, la perte grimpe à 650-700 euros nets par an, soit près de 8 000 euros sur la carrière.

Nous aurions aimé que vous vous engagiez à ce que ces économies soient intégralement réaffectées à des mesures d'amélioration des rémunérations et des conditions de travail. Il est question – et vous l'avez évoqué – de 45 à 50 millions d'euros économisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles d'ici la fin de la législature.

Ces agents sont déjà attaqués de toutes parts. Par le pouvoir fédéral d'abord: baisse drastique des pensions, report et plafonnement de l'index. Par votre propre gouvernement ensuite. Pour les agents de la fonction publique: baisse de la prime de télétravail, fin des nominations, un agent sur cinq non remplacé, ce qui entraîne une détérioration des conditions de travail. Dans l'enseignement spécifiquement: deux périodes supplémentaires pour les enseignants du secondaire supérieur, limitation des disponibilités précédant la pension de retraite (DPPR), dégradation du régime de maladie et j'en passe. Je pense vraiment que votre gouvernement devrait faire un effort et utiliser ces moyens au bénéfice de la population et des fonctionnaires concernés.

10.2 Question de Mme Diana Nikolic à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, intitulée «Culture de la vigilance contre les discours haineux dans le monde culturel»

Mme Diana Nikolic (MR). – Il y a une dizaine de jours, une vive polémique a agité le microcosme liégeois. L'annonce de la venue d'un rappeur, un artiste international dont certaines chansons comportent des paroles ouvertement, explicitement et violemment homophobes – comme «poignardez les pédés» –, a suscité un émoi important dans l'opinion publique, mais aussi aux niveaux politique, associatif et culturel.

Les autorités liégeoises ont très bien réagi. La police a rapidement rendu un rapport concluant à la nécessité d'interdire ladite prestation. L'artiste a lui-même annulé sa venue, pour des raisons qui ne sont pas très claires, mais qui semblent liées à la polémique. Dans un contexte de plus en plus globalisé, où nous ne pouvons pas toujours faire preuve de la vigilance nécessaire, une telle situation soulève la question de la responsabilité partagée entre les autorités publiques, les opérateurs culturels, les propriétaires de salles et les programmateurs culturels. Certains artistes, certains noms, certains contextes suffisent pour que retentisse la sonnette d'alarme. Ce n'est pas toujours le cas et ce ne l'était pas dans le dossier qui nous occupe. Nous devons donc développer une culture de la vigilance.

Madame la Ministre-Présidente, quels sont les outils existants à la disposition des acteurs culturels pour lutter contre les discours de haine dans la diffusion culturelle? Existe-t-il une réflexion à ce sujet, dans un contexte où la programmation culturelle se globalise de plus en plus? Le gouvernement envisage-t-il d'intégrer de tels outils dans les contrats-programmes? Des dispositions existent déjà, mais

VERSION PROVISOIRE

ne faudrait-il pas aller plus loin? Ne conviendrait-il pas d'envisager un accompagnement et des formations spécifiques pour anticiper ce genre de problème? En effet, les valeurs fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de notre société peuvent être remises en cause dans ce type de situation.

Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – D'abord, je le répète, nous condamnons fermement tous les propos homophobes. C'est une évidence, mais il convient de le rappeler. Ensuite, je rappellerai que, sous l'égide du ministre Coppieters, la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles viennent d'adopter une stratégie commune LGBTQIA+ 2025-2029. Celle-ci prévoit le respect de l'effectivité des droits de ces dernières ainsi que des mesures de prévention et d'information afin d'outiller l'ensemble des acteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Région wallonne. Il s'agit de faire de ce dossier une priorité de nos gouvernements respectifs.

La majorité des décrets sectoriels – en ce compris ceux relatifs aux arts de la scène, aux reconnaissances de salles de concert, etc. – comportent déjà des dispositions visant à exclure du subventionnement les opérateurs ou les structures condamnés. Nos décrets prévoient donc les outils nécessaires afin d'agir. Nous avons par ailleurs mis sur pied des formations concernant les violences sexistes et sexuelles, par exemple, dans le secteur culturel. Madame la Députée, merci de faire preuve, comme nous, de vigilance.

Mme Diana Nikolic (MR). – Mon intervention se voulait être un appel à la vigilance, car le contexte évolue et il faut donc qu'il en aille de même pour les outils dont nous disposons. J'entends que c'est le cas et nous resterons toutes deux vigilantes. Je ne doute pas que nous aurons l'occasion de revenir sur ce dossier, en espérant que ce ne sera pas à la suite de faits malheureux tels que ceux que l'on a connus, mais plutôt dans une logique d'anticipation.

10.3 Question de Mme Vandorpe à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Education et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Finale de l'opération "Mini-entreprises"»

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, la finale du concours «*Mini-entreprise de l'année*» est en cours à Louvain-la-Neuve. Je suis assez heureuse de souligner que deux écoles de Wallonie picarde sont en lice: l'Institut Saint-André, de Ramegnies-Chin, avec un projet de jeu de société sur le thème du voyage, et la section Centre d'éducation et de formation en alternance (CEFA) du Collège technique Saint-Henri, de Mouscron, avec son projet de sous-verres personnalisables, à partir de chutes de bois local.

Une mini-entreprise, c'est un travail d'équipe, une réflexion sur la conception, de la communication, la gestion d'un budget, la fabrication, la vente, une

présentation devant un jury, bref, d'énormes compétences à mobiliser, ce qui est très positif pour les élèves.

Madame la Ministre, disposez-vous d'une étude sur les compétences développées dans ce genre de projets pour mettre en valeur tout ce travail? Combien d'écoles et d'élèves participent-ils à de telles initiatives? De quelle manière la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle ce type de projets?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – La finale du concours de la meilleure « *Mini-entreprise de l'année* » aura lieu ce soir à Louvain-la-Neuve. Je tiens à féliciter les deux écoles de Wallonie picarde (Wapi) sélectionnées pour la finale. J'aurai peut-être l'occasion de saluer leur prestation puisque je serai ce soir à Louvain-la-Neuve. Madame la Députée, je partage votre enthousiasme pour les mini-entreprises, projet de *learning by doing* qui me semble très efficace pour des jeunes de six à 25 ans.

Pour l'année 2024-2025, 604 écoles sont concernées et, de mémoire, un peu plus de 40 000 élèves. Concernant l'évaluation, il n'y a pas d'étude à ce sujet, mais, de tous les échos qui nous reviennent, ce concours permet de développer une forme d'autonomie ou d'autonomisation des jeunes, l'esprit d'équipe, des compétences techniques particulières en matière de marketing et de commerce et bien d'autres choses encore. En effet, les retours que nous avons de cette initiative sont extrêmement positifs, notamment pour développer la confiance en soi.

Durant la précédente législature, un soutien a été apporté à ce projet par le biais de la Promotion de Bruxelles. En, effet, il y avait un volet bruxellois dans le projet qui s'appelait auparavant « 100 000 entrepreneurs ». En outre, un projet de soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 132 000 euros sur trois ans sera prochainement soumis au gouvernement.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – En effet, cette forme d'enseignement différente, où les jeunes sont impliqués dans le concret de la vie d'adulte, favorise leur autonomie, leur esprit d'initiative et renforce leur confiance en eux. Elle leur permet de développer de nombreuses compétences. Nous devons donc soutenir et développer cette riche dynamique, j'entends que ce sera le cas, et je tiens à en remercier le gouvernement. Il faut souligner que ce type d'initiatives concerne l'ensemble des élèves, aussi bien dans l'enseignement général que dans l'enseignement technique et professionnel, ainsi que dans les CEFA, comme c'est le cas ici. Tout le monde peut s'impliquer dans ce genre de projets, qui n'est pas réservé au seul cours d'économie. Il est important de valoriser cette dynamique, qui permet de développer des partenariats entre les différentes sections, pour la création d'objets ou autres. Je félicite sincèrement les élèves et les enseignants qui s'impliquent dans ce genre de projets.

VERSION PROVISOIRE

10.4 Question de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Manifestation nationale du 12 mai avec 80 000 manifestants, dont plusieurs milliers d'enseignants»

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vous n'avez pas participé à la manifestation d'hier, mais nous y étions. 80 000 personnes ont protesté dans les rues de Bruxelles, dont de nombreux enseignants. Ces enseignants ont compris que le MR et Les Engagés étaient en train de détruire l'école et de punir les enseignants. Les premières victimes seront les élèves de nos écoles.

Puisque vous n'étiez pas présente à la manifestation, je vous ai rapporté deux pancartes qui y ont été brandies par des enseignants qui ont tout compris. On peut y lire «Toujours plus avec toujours moins» et «Quand le MR-Engagés attaque, les profs contre-attaquent». Voilà ce que nous avons vu hier dans les rues.

Vous retirez de l'argent aux écoles, qui n'en ont déjà pas. Vous leur retirez également des enseignants, alors qu'elles en manquent. Aux enseignants qui sont en poste, vous annoncez qu'ils devront travailler plus longtemps, que l'âge de leur pension va être reculé et qu'ils devront donner plus d'heures de cours sans être payés un euro de plus.

Hier et avant-hier, en commission de l'Éducation, nous avons débattu durant quinze heures, non par plaisir, mais pour bloquer le vote de votre projet de décret. Ce blocage est une première victoire importante contre ce décret. Je dis «bravo» à ce mouvement de grèves, de manifestations et d'actions qui dure depuis 16 mois. Je dis «bravo» aux 80 000 manifestants d'hier, aux 15 000 manifestants d'avril et aux 140 000 manifestants précédents, qui vous mettent à mal, qui vous font douter. Ils ont annoncé qu'ils seraient à nouveau présents le 27 mai lorsque vous tenterez à nouveau de faire passer votre projet de décret.

Madame la Ministre, après 16 mois de protestations, ne serait-il pas temps d'ouvrir votre porte et de discuter avec les manifestants? Ne serait-il pas temps de reconnaître que votre projet de décret n'aidera pas les enseignants et de le mettre à la poubelle?

Avez-vous rencontré les acteurs de ce mouvement à l'issue de la manifestation d'hier?

Par ailleurs, allez-vous interpeller le ministre fédéral des Pensions et lui demander de prendre des mesures pour protéger les enseignants dans le cadre de sa réforme des pensions?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, la manifestation nationale d'hier a rassemblé entre 40 000 personnes, selon la police, et

75 000 personnes selon les organisations syndicales. J'ai bien pris note de la présence d'enseignants parmi les manifestants et ma porte leur demeure ouverte.

Je rappelle que nous avions prévu une rencontre avec les organisations syndicales hier, mais qu'elle a été reportée à leur demande. Elle se tiendra bien le 19 mai prochain. Je serai particulièrement à l'écoute des revendications qui me seront adressées à cette occasion.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Madame la Ministre, vous faites mine de sourire lorsque j'amène mes pancartes au sein de notre Parlement, mais, en réalité, cela vous met mal à l'aise.

Lors du débat sur la démocratie qui a eu lieu lundi en commission, certains membres de la majorité ont dit tout haut ce que vous pensez tout bas, à savoir que la démocratie se limite à voter toutes les x années et que les élus sont ensuite là «pour faire le taf». C'est pourquoi vous êtes gênée à chaque fois que des étudiants viennent manifester au Parlement lorsque la question du minerval est à l'ordre du jour. Ils vous montrent ce qu'est vraiment la démocratie.

Depuis 16 mois, un mouvement frappe à votre porte. Vous dites que votre porte est ouverte, mais tous les acteurs de terrain disent que vous ne les écoutez pas. C'est la raison pour laquelle ils descendent dans la rue. C'est la raison pour laquelle ils ont récemment organisé une grève d'une semaine dans les écoles de Liège.

La démocratie s'invite au sein de notre Parlement. Elle s'y invitera encore les 21 et 27 mai prochains. Les manifestants vous rappelleront encore que vos mesures sont en train de casser l'école et les professeurs et de punir les élèves.

10.5 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Education et de l'Enseignement pour adultes, intitulée «Renforcement du suivi des apprentissages dans le cadre de l'enseignement à domicile»

M. Nicolas Janssen (MR). – En Belgique, il n'y a pas, à proprement parler, d'obligation de scolarisation, mais bien une obligation d'instruction, qui peut s'organiser hors des murs de l'école. C'est le choix que font chaque année plusieurs milliers de familles. En 2024-2025, près de 3 600 élèves ont été scolarisés à domicile. Les familles doivent bien évidemment remplir un certain nombre de formalités administratives. Force est toutefois de constater qu'il n'y a pas de véritable vérification de la qualité des apprentissages. Pour y remédier, le gouvernement a approuvé en première lecture un projet d'arrêté, à votre initiative, Madame la Ministre. Cette réforme exige notamment la production d'un projet pédagogique détaillé et d'un plan de formation annuel.

Pouvez-vous présenter les changements prévus par cette réforme? Comment cette réforme vise-t-elle à assurer le droit à l'instruction de chaque élève scolarisé à

VERSION PROVISOIRE

domicile? C'est la grande question qui se pose. C'est d'ailleurs ce que vous veillez à instaurer par le biais de cette réforme.

Par ailleurs, comment comptez-vous accompagner les familles concernées, y compris celles qui comptent en leur sein des enfants ou des jeunes en situation de phobie scolaire ou de handicap? Comment envisagez-vous d'accompagner l'ensemble des familles, dans toutes leurs spécificités?

Enfin, quelles sont les prochaines étapes du processus réglementaire et quel est votre calendrier pour la mise en œuvre de ce projet prioritaire que vous portez depuis plusieurs mois?

Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes. – Monsieur le Député, la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit bien de diminuer de moitié le nombre d'élèves dans l'enseignement à domicile d'ici 2028. En effet, nous avions constaté une forte augmentation de ce nombre. Plusieurs raisons l'expliquent: les cas de phobie scolaire, les troubles de l'apprentissage, les handicaps ou encore les dérives communautaristes.

Nous avons donc élaboré ce projet d'arrêté qui prévoit de demander aux familles un plan pédagogique détaillé afin de garantir de la qualité des apprentissages. Une nouvelle section est prévue dans laquelle les parents pourront signaler les besoins spécifiques des élèves. Il sera possible de bénéficier d'aménagements raisonnables pour les contrôles ou pour toute autre situation qui justifierait une adaptation du niveau d'études.

Pour les étapes suivantes, nous prévoyons de demander l'avis du Conseil d'État et de l'Autorité de protection des données (APD) puisque le projet d'arrêté a été adopté en première lecture.

Ensuite, nous avons pour projet de travailler sur un nouveau système de fréquentation scolaire qui vise les élèves dans des cas spécifiques – un élève souffrant d'une forme de Covid-19 long ou un élève souffrant de phobie scolaire, par exemple. Ce système permettrait à ces étudiants d'être régulièrement inscrits dans une école sans être présents dans toutes les activités. Une présence en distanciel pourrait, par exemple, être assurée sous le modèle de l'enseignement synchrone qui a été introduit cette année. Nous effectuerons également un contrôle minimum tous les deux ans des élèves scolarisés à domicile. Si un encadrement insuffisant est constaté, l'élève sera soumis à une obligation de fréquentation scolaire.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'aimerais féliciter vos équipes, votre administration et vous-même pour le travail nécessaire réalisé. En effet, il fallait apporter des réponses à ce besoin de contrôle et de vérification de la qualité des apprentissages, notamment en cas de

phobie scolaire. Vous permettez à ces jeunes de trouver les réponses à leur situation.

Par ailleurs, il vous fallait répondre à la nécessité d'agir sur la qualité des apprentissages. Je ne peux donc que me réjouir et je suivrai avec attention les étapes suivantes de cette réforme.

10.6 Question de M. Loris Resinelli à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suivi du plan de soutien psychosocial pour les victimes du drame de Strépy-Bracquegnies durant le procès d'assises»

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, Michelina, Vito, Salvatore, Christine, Laure, Fred et Frédéric, voilà les prénoms des sept victimes du drame de Strépy-Bracquegnies qui a eu lieu le 20 mars 2022. À ces prénoms s'ajoutent des dizaines de noms de victimes blessées, de familles et d'amis meurtris profondément depuis cette date tragique pour la ville de La Louvière, toute la région du Centre et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le procès d'assises s'est ouvert le 4 mai dernier et est en cours à Mons. Ce matin même, c'était au tour des victimes blessées de témoigner, ce qu'elles ont fait devant les autres victimes, la cour, le jury et des dizaines de journalistes de la région du Centre. D'ailleurs, je souligne le travail de reportage extraordinaire que ces derniers accomplissent, qui a permis aux habitants de toute cette région de communier ensemble.

Je veux citer quelques phrases qui traduisent l'état d'esprit de ces victimes. L'une a dit: «J'ai pensé à un attentat, à une voiture bélier, à une scène de guerre, à une horreur sans nom. Pourquoi suis-je toujours en vie alors que d'autres ont été arrachés à leurs proches?» Voilà l'état d'esprit dans lequel des dizaines, des centaines de personnes se trouvent pendant ce procès.

Je vous ai interpellée le 10 février dernier pour vous demander si le plan de suivi psychosocial prévu pour accompagner les victimes a été réactivé. Vous nous aviez alors expliqué qu'il avait été relancé à l'aune de la réouverture de ce procès. Quel premier bilan tirer de la mise en œuvre de ce plan durant la phase actuelle du procès? Comment s'organise concrètement la coordination entre les différents opérateurs impliqués? Répondent-ils effectivement aux besoins exprimés par les victimes lors du procès? En effet, tous les sentiments sont remis en exergue lorsque les victimes doivent visionner des vidéos insupportables ou entendre des témoignages dramatiques. Enfin, *quid* de l'après-procès? Il ne faudra pas que les victimes soient abandonnées au lendemain de la clôture de ce procès.

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, nous avons en effet veillé à réactiver il y a quelques semaines le plan

VERSION PROVISOIRE

d'accompagnement psychosocial des victimes dès le début du procès de Strépy. Ce plan est coordonné par la Maison de justice de Mons, avec l'appui de services partenaires. L'objectif est de soutenir, d'accompagner et d'orienter les victimes. Les premiers éléments nous indiquent que les dispositifs répondent de manière adéquate aux besoins, avec des réponses de proximité et progressives. L'objectif de l'activation de ce plan est d'éviter une victimisation secondaire.

À la fin de votre question, vous avez mentionné, à juste titre, l'après-procès. Les dix ans des attentats de Bruxelles nous ont montré combien cet après-procès est important. Une victime ne cesse pas d'être victime au terme du procès; ce statut dure. Par nos services partenaires, nous devons continuer d'être présents et de soutenir les victimes pour que, dans plusieurs années, celles qui en auraient besoin puissent toujours avoir l'assistance nécessaire.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, vous avez raison, une victime ne cesse pas d'être victime au terme du procès. Ces personnes, marquées au fer rouge par ce qu'elles ont vécu dans cette nuit du 20 mars 2022, garderont ces terribles souvenirs, ces terribles images en tête toute leur vie. Je vous remercie pour votre réponse encourageante parce qu'aujourd'hui les services sont mobilisés, le soutien se réalise correctement et répond aux attentes des victimes lors du procès.

Je pense qu'il est très important qu'à la fin de ce procès, ces victimes puissent continuer à être suivies et accompagnées pour que cette douleur, qui restera gravée en elles tout au long de leur vie, soit prise en charge et rendue vivable par cet accompagnement, permis grâce à votre intervention et à celle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

10.7 Question de M. Hajib El Hajjaji à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Suppression de la condition d'obligation scolaire pour le travail étudiant»

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Ce lundi, le Moniteur belge a publié un arrêté royal qui consacre un basculement symbolique, politique, éducatif et financier. Cet arrêté ouvre désormais la porte au travail étudiant dès l'âge de 15 ans, même si les adolescents de cet âge sont soumis à l'obligation scolaire à temps plein. Même s'il ne s'agit que de petits boulots, tels le nettoyage ou le réassortiment des rayons d'un magasin, cela modifie l'équilibre de vie et le quotidien de nos jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Est-il normal qu'à un étudiant de troisième année de l'enseignement secondaire, qui a déjà passé sept ou huit heures sur les bancs de l'école – auxquelles s'ajoutent encore une à deux heures de transport et de devoirs – travaille encore deux heures supplémentaires dans le cadre d'un job d'étudiant?

Sur le principe, je ne suis pas opposé au fait que les jeunes acquièrent une expérience professionnelle, qui peut effectivement leur permettre de développer certaines compétences. Mais cela ne doit jamais se faire au détriment de l'obligation scolaire. La priorité d'un jeune reste d'étudier: c'est son premier job.

Madame la Ministre, avez-vous été consultée au préalable par le ministre Clarinval qui a pris cette disposition? Avez-vous mesuré l'impact de cette mesure sur les adolescents appartenant à cette tranche d'âge?

Vous soutenez que la santé mentale est une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mais qu'en est-il de la surcharge, de l'anxiété et de l'épuisement de ces jeunes? Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour protéger ces jeunes et leur éviter de tomber dans des phénomènes de marginalisation ou d'exclusion?

Enfin, il est également question de justice sociale. Certains jeunes travaillent par choix, mais d'autres – ils sont nombreux – travaillent par nécessité, pour soutenir financièrement leur foyer. Quelles mesures spécifiques comptez-vous prendre pour protéger ces jeunes-là?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, un emploi étudiant peut constituer l'opportunité, pour un jeune, de découvrir le monde professionnel, en lui faisant acquérir une certaine autonomie et en lui octroyant des responsabilités.

Le Conseil d'État et le Conseil pour l'égalité entre les hommes et les femme (CEFH) avaient émis un certain nombre d'observations. Subséquemment à ma prise de contact avec le ministre Clarinval à cet effet, celui-ci m'a répondu que des balises étaient prévues par l'arrêté royal, non seulement par rapport aux tâches légères exécutées par ces jeunes, mais aussi en matière de santé, d'enseignement et de scolarité. L'équilibre doit être respecté: l'emploi étudiant ne doit jamais être presté au détriment de l'apprentissage scolaire du jeune.

Enfin, je rappelle que de nombreux centres d'information des jeunes sont à disposition de ces derniers pour les conscientiser sur leurs droits et les épauler en cas de difficultés.

M. Hajib El Hajjaji (Ecolo). – Madame la Ministre, qui veille au respect de ces balises? Si nous n'arrivons pas à protéger les jeunes, demain, il y aura des dérives. Nous créerons deux catégories de jeunes: celle des jeunes qui étudient et celle des jeunes qui étudient tout en travaillant pour survivre. Comment allez-vous garantir le bien-être de cette deuxième catégorie, sachant qu'on rajoute sur leurs épaules une pression qu'il ne convient pas de leur mettre à cet âge?

J'ai reconnu qu'il y avait des aspects positifs à disposer d'une expérience professionnelle en tant que jeune. Cependant – je le répète et je vous demande d'écouter

VERSION PROVISOIRE

la phrase complète –, cela ne doit jamais se faire au détriment de la scolarité, qui constitue le job premier des jeunes. Deux heures, cela ne représente peut-être pas grand-chose pour vous, mais cela change véritablement le quotidien d'un jeune. Je ne manquerai pas de vous interroger encore à ce sujet, car, sinon, c'est notre Fédération qui va supporter la facture sociale, sociétale et, à terme, financière de cette situation.

10.8 Question de Mme Marie Jacqmin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Santé mentale des jeunes: nouveau dispositif intersectoriel

10.9 Question de Mme Valérie Bluge à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Équipes mobiles intersectorielles»

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, lundi, en compagnie de vos homologues les ministres Vandenbroucke et Coppieters, vous vous êtes rendue à l'institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ) de Saint-Servais, ainsi qu'au Service droit des jeunes de Namur. À la suite de cette visite, vous avez fait une annonce sur une avancée importante: le renforcement des équipes mobiles déjà existantes par des équipes communes qui sont composées de professionnels de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse, avec un ancrage territorial dans chaque province. Je pense que c'est une très bonne chose. Grâce à ces équipes qui vont pouvoir agir plus rapidement pour venir en soutien aux jeunes en détresse psychologique, mais aussi aux équipes mobiles qui sont parfois confrontées à des situations de plus en plus compliquées, c'est une nouvelle approche intersectorielle que vous amenez.

Dès lors, comment ces équipes communes vont-elles être déployées? Comment la collaboration va-t-elle s'articuler entre les différents niveaux de pouvoir, mais aussi entre les différents secteurs concernés?

Mme Valérie Bluge (MR). – Madame la Ministre, vous avez annoncé, avec le ministre Vandenbroucke, la création d'un projet pilote destiné à déployer des équipes intersectorielles et prendre ainsi en charge des jeunes à la croisée des secteurs. Ce projet vise le recrutement de trois personnes qui interviendront sur le terrain lorsque des jeunes se retrouveront en détresse psychologique ou physique, dans des situations dangereuses, voire en conflit avec la loi. D'où le nom de «jeunes à la croisée des secteurs».

Comment comptez-vous opérer le recrutement des membres de cette équipe? Quels en seront les critères de sélection, la composition et les missions prioritaires? Étant donné que d'autres professionnels seront amenés à collaborer, à certains moments, avec cette équipe pluridisciplinaire, comment s'effectuera la coordination opérationnelle sur le terrain? Le gouvernement a dégagé des moyens pour le

secteur de l'aide à la jeunesse. Comment s'articulera ce projet pilote avec ces moyens inscrits dans la Trajectoire «Jeunesse» 2026-2029, eu égard notamment aux domaines de la santé mentale et du bien-être?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Mesdames les Députées, nous en parlons régulièrement dans notre assemblée. Chaque année, 45 000 jeunes sont pris en charge par les services d'aide à la jeunesse (SAJ). Parmi eux, 10 % ont effectivement besoin de l'aide à la jeunesse, mais présentent également des difficultés de santé mentale ou un handicap. Ce sont donc des jeunes à la croisée des secteurs. C'est ainsi que nous avons rencontré Alice dont nous avons déjà discuté ici.

L'idée est de bénéficier du soutien de mes collègues ministres chargés de la Santé et de faire en sorte que des équipes mobiles de crise déployées par le niveau fédéral viennent renforcer les SAJ. En cas de crise, ces équipes interviendront dans le lieu de vie du jeune, qu'il s'agisse d'une IPPJ, d'un service résidentiel général (SRG) ou d'un service d'hébergement proposé par certains services d'aide en milieu ouvert (AMO), tel que le Service droit des jeunes de Namur. Ce processus s'inscrit dans le cadre du Plan quinquennal dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Nous devons encore opérationnaliser les choses, élaborer le dossier et en assurer tout le suivi, notamment le passage au gouvernement et le recrutement des équipes. À terme, l'objectif est de faire collaborer les éducateurs de l'aide à la jeunesse et les professionnels de la santé.

Lors de la visite que nous avons faite, le ministre fédéral de la Santé est également intervenu, à ma demande, afin que les psychologues de première ligne soient davantage présents au sein de nos différents AMO et auprès de leurs représentants. Le but est de travailler davantage la prévention et de veiller à la santé mentale des jeunes pris en charge par les AMO, afin d'éviter cette chute vers les SAJ dont nous avons souvent l'occasion de parler en commission.

En définitive, l'objectif de notre rencontre de terrain était de renforcer, de manière structurée, les partenariats entre le secteur de l'aide à la jeunesse et les services de santé au niveau fédéral. Nous voulons faire en sorte que les services travaillent complémentairement autour du jeune, mais aussi éviter les situations de ping-pong que nous connaissons encore trop souvent aujourd'hui entre les différents opérateurs.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Madame la Ministre, eu égard aux objectifs poursuivis, ces jeunes à la croisée des secteurs et qui ont besoin d'aide font régulièrement l'objet de questions en commission, mais aussi parfois en séance plénière. Je tenais à vous féliciter, vous et vos collègues, pour cette initiative. Des synergies peuvent être lancées dans les secteurs tant de la santé mentale que de l'aide à la jeunesse. Ces dernières profiteront aux jeunes concernés, ainsi qu'aux professionnels de terrain qui attendent cet appui. Vous avez évoqué les services

VERSION PROVISOIRE

AMO et le renforcement de la collaboration avec les psychologues de première ligne. C'est une bonne piste. De très bonnes bases sont maintenant établies et je ne manquerai pas de suivre avec attention l'évolution de ce dossier.

Mme Valérie Bluge (MR). – L'intervention rapide dans les familles, les lieux d'hébergement, les IPPJ, au moment où les jeunes rencontrent des difficultés d'ordre physique ou mental, ou encore face à des délinquants ou des jeunes en danger, figure parmi les priorités de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Il en va de la prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs. La DPC prévoit aussi une concertation entre la Région wallonne et la Région bruxelloise. Le projet pilote mené en collaboration avec le ministre fédéral marque le franchissement d'une étape. C'est un très bon début. Je veillerai à l'adéquation et à la bonne utilisation des moyens dégagés par le gouvernement et suivrai avec attention l'évolution de ce dossier dans lequel nous pourrons aller encore plus loin à moyen terme.

10.10 Question de Mme Clémentine Barzin à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Arrêt des adoptions internationales en Flandre»

Mme Clémentine Barzin (MR). – À la fin du mois d'avril, la Communauté flamande, par la voix de Mme Gennez, a annoncé qu'elle mettait un terme aux adoptions internationales. Cette décision a été prise alors que le nombre de dossiers d'adoption internationale était en baisse. Seulement 29 dossiers avaient été introduits en 2022. Cette décision intervient également après la suspension d'une série de collaborations avec des pays tiers en raison des risques et d'irrégularités avérées dans un certain nombre de pays.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, le nombre de dossiers d'adoption internationale a également baissé ces dernières années. Il est passé de 59 en 2016 à 19 en 2025. Cependant, nous avons toujours une douzaine de collaborations et de partenariats avec des pays tiers.

Madame la Ministre, quel est votre regard sur la décision flamande de mettre un terme aux adoptions internationales? Cette décision a-t-elle déjà été évoquée par la Commission de concertation et de suivi en matière d'adoption? Quelles sont les conséquences possibles, notamment en Région de Bruxelles-Capitale, où les candidats à l'adoption peuvent s'adresser tant à des institutions néerlandophones qu'à des institutions francophones? Il y a environ un an, vos services avaient évoqué une série de propositions d'adaptation de la législation relative à l'adoption. Une réforme est-elle envisagée?

Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le nombre d'adoptions internationales est en très forte diminution en

Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette diminution s'explique par l'amélioration des dispositifs de protection de l'enfant dans toute une série de pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles collaborait, mais aussi par les résultats des évaluations régulières et poussées que nous menons avec toute une série de pays partenaires. Ces évaluations reposent sur les dispositions prévues par la Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

La Flandre a effectivement décidé de mettre un terme aux adoptions internationales. En Fédération Wallonie-Bruxelles, une réflexion est toujours en cours. Il s'agit d'un dossier sensible et nous y travaillons avec l'urgence requise, en tenant compte de l'intérêt supérieur des enfants, mais en prenant également en considération les intérêts des familles candidates à l'adoption dont les démarches sont en cours.

Mme Clémentine Barzin (MR). – Madame la Ministre, il serait intéressant d'avoir une législation cohérente en la matière dans notre pays.

Vous avez souligné l'intérêt supérieur de l'enfant et je ne peux que vous rejoindre sur ce point.

10.11 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias, intitulée «Fin de la radio gratuite en voiture?»

Mme Sabine Roberty (PS). – En Belgique, le secteur des radios tire aujourd'hui la sonnette d'alarme. En effet, plusieurs acteurs tant francophones que flamands s'inquiètent de voir apparaître sur le marché de nouvelles voitures, commercialisées sans récepteur FM ou DAB+, au profit de systèmes entièrement connectés par internet.

Pour le secteur des radios, cette évolution soulève plusieurs inquiétudes liées, d'une part, à la remise en cause de l'accès direct, gratuit et universel à l'information et, d'autre part, à la sécurité, puisque la radio hertzienne est aujourd'hui un outil important de diffusion d'informations et de messages d'alerte en cas de crise, d'urgence, de catastrophe ou de saturation des réseaux mobiles. C'est précisément pour ces raisons que le secteur demande à l'Union européenne d'imposer le maintien du dispositif FM ou DAB+ dans les nouveaux véhicules vendus en Europe.

Madame la Ministre, nous mesurons toutes et tous l'importance de cette question. Avez-vous été sollicitée par le secteur radiophonique à ce sujet? Quelle position êtes-vous prête à défendre auprès des instances européennes afin de protéger la liberté d'information, la gratuité de l'accès à la radio dans les voitures et le pluralisme des médias?

Mme Jacqueline Galant, ministre des Sports, de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Médias. – Madame la Députée, j'ai bien entendu

VERSION PROVISOIRE

été interpellée par le secteur radiophonique et cette proposition émanant de la Commission européenne nous concerne toutes et tous. Je suis à l'écoute des craintes exprimées par le secteur. Les décisions de ce genre risquent vraiment de mettre en péril l'ensemble des radios.

Mon administration a donc directement pris les choses en main et commencé à analyser le dossier. Le document émanant de la Commission européenne est très volumineux, il compte plus de 300 pages. Nous sommes en communication permanente à ce sujet et il faudra évidemment adopter une position intra-belge forte.

Dans notre pays marqué par une organisation institutionnelle complexe – souvent qualifiée de «lasagne institutionnelle» –, il est essentiel, si nous voulons faire entendre un message clair et obtenir des garanties au niveau européen, de parvenir à une position commune entre les Régions et les Communautés. Il s'agit d'ailleurs d'un des sujets que j'aborderai lundi avec ma collègue flamande, la ministre Van Achter. J'espère sincèrement que nous pourrons dégager une position unifiée.

Mme Sabine Roberty (PS). – Madame la Ministre, je vous sens déterminée et c'est nécessaire d'avoir cette position intrabelge pour mener un dialogue permanent avec les autres instances de notre pays, surtout pour ce type d'informations: 300 pages à analyser, ce n'est pas rien! C'est évidemment à la hauteur des problèmes qui se posent.

Un certain nombre de véhicules sur le marché n'a pas de radio. C'est un pied dans la porte! Il ne faudrait pas que cela continue et s'étende à d'autres modèles. En plus, les études d'audience démontrent que 95 % du temps d'écoute en voiture sont justement consacrés à la radio, avec 85 % pour la FM et la DAB+. C'est énorme!

Je peux comprendre les inquiétudes du secteur, tant pour les métiers que pour la création, la musique, l'information et le pluralisme de l'information. C'est aussi un risque majeur pour les citoyens, notamment en raison de la vulnérabilité d'accès au numérique pour certains d'entre eux.

Les enjeux derrière la disparition des radios dans les véhicules sont si nombreux qu'il est impossible de les mesurer. Je compte vraiment sur vous pour trouver un consensus avec vos homologues et pour faire en sorte que les autorités belges compétentes pour cette matière aient une voix forte et déterminée. Soyez assurée que je suivrai ce dossier de près.

10.12 Question de M. Ibrahim Dönmez à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Egalité des chances, intitulée «Pauvreté infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Monsieur le Ministre, une nouvelle étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur la

pauvreté infantile décrit la Belgique comme étant un pays riche, mais qui présente des disparités socio-économiques. En effet, les 20 % les plus riches gagnent 3,57 fois plus que les 20 % les plus modestes. Ces inégalités se profilent dans différents domaines, notamment à l'école.

Les élèves les plus défavorisés sont deux fois moins nombreux à maîtriser les savoirs de base. Ce constat est tout sauf nouveau puisqu'il était le fondement du Pacte pour un enseignement d'excellence. Des conséquences sont également constatées sur la santé: d'une part, sur la santé mentale, avec un taux de suicide en augmentation et, d'autre part, sur la santé physique, principalement via l'alimentation. Or votre Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté, la pauvreté infantile et pour la réduction des inégalités sociales ne comporte aucun point relatif à la pauvreté infantile.

Que proposez-vous pour lutter contre la pauvreté infantile? La ministre Glatigny mettait en avant l'importance d'un meilleur encadrement et de la motivation pour lutter contre les inégalités scolaires. À mon sens, la solution à ce problème n'est pas si simple. La lutte contre les inégalités étant une de vos compétences, j'aimerais vous entendre à ce sujet. Votre gouvernement a pris la décision de mettre fin aux repas gratuits à l'école. Dans certains quartiers à indice socio-économique faible, le repas gratuit proposé à l'école est le seul repas chaud et équilibré de la journée pour certains enfants. Cette décision va à l'encontre de ce rapport de l'OCDE.

M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question importante, qui met exergue que la lutte contre la pauvreté infantile est bien une priorité des gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne.

Le Plan de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales a été adopté le 30 avril 2026 par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agit d'un plan ambitieux qui nécessite des stratégies intersectorielles, transdisciplinaires et surtout intégrées. De nombreuses stratégies y figurent au service de l'enfance, comme le soutien à la parentalité et le renforcement de la gratuité scolaire et des fournitures scolaires. Il faut, comme l'a précisé la ministre Lescrenier, mieux appréhender les situations complexes à la croisée des secteurs. Il s'agit souvent de jeunes du secteur de l'aide à la jeunesse qui ont également des problèmes de santé mentale, généralement avec un handicap associé.

Si nous désirons lutter contre la pauvreté infantile, il faut offrir des environnements favorables aux enfants. Le plan prévoit des renforcements d'accessibilité aux environnements sportifs et culturels, avec toute une série de démarches qui permettent d'améliorer la simplification administrative et le recours aux droits par les parents.

VERSION PROVISOIRE

La gratuité des fournitures scolaires a été prévue jusqu'à la sixième année de l'enseignement primaire. L'objectif est de voir comment cette mesure diminue les inégalités. Les écoles qui n'assureraient pas cette gratuité scolaire seront sanctionnées.

Au niveau de l'alimentation, le gouvernement s'inscrit dans la feuille de route «Restauration collective» de la Région wallonne. Les cantines scolaires ne vont pas disparaître, mais perdurer dans bon nombre d'établissements. Nous trouverons des moyens pour aider les autres écoles, tant est connu le caractère déterminant de l'alimentation.

La coordination avec l'autorité fédérale se fait par la Garantie pour l'enfance. Le ministre Vandenbroucke pilote un groupe de travail interfédéral pour mettre à jour les actions du Plan national d'action de lutte contre la pauvreté 2026-2030, avec des stratégies spécifiques orientées portant sur l'alimentation, l'éducation, le logement, etc. La Fédération Wallonie-Bruxelles va lancer son appel à projets dans le cadre de ce plan, appel à projets qui sera lancé dans les prochains jours pour un montant de 650 000 euros.

M. Ibrahim Dönmez (PS). – Monsieur le Ministre, ce lundi, la majorité a démontré en Commission de l'éducation tout le désintérêt qu'elle porte à la question des inégalités. Nous avons sollicité l'organisation d'auditions, ce que le MR et Les Engagés ont balayé d'un revers de la main.

Le troisième axe de votre plan s'intitule pourtant très clairement: «Développer la connaissance et l'expertise en matière de pauvreté et d'inégalités sociales dans les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles». Or, pour ce faire, il faudrait accepter d'auditionner les acteurs de terrain. Votre mépris envers les enfants les plus précarisés atteint des sommets avec la suppression des repas de cantine gratuits. Vous avez dit autre chose, mais nous savons que cela va arriver. À un moment, ils vont disparaître. C'est du moins votre intention.

Comment respecter ainsi le premier axe de votre plan? Vous dites vous-même très clairement: garantir l'accès aux droits aux personnes en situation de pauvreté est difficile. Cela l'est d'autant plus avec ce genre de décision prise par votre gouvernement. Comment vous et votre parti pouvez porter un tel discrédit sur des politiques aussi essentielles pour l'égalité des chances. J'entendais M. Soupart dire en commission qu'il était important de lire les rapports de l'OCDE et que le PS n'en prenait pas compte. Ici, je vous demande simplement de tenir compte de ce que dit le rapport de l'OCDE sur la question.

11 Prises en considération

M. le président. – L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution visant à la transparence et la publicité des voyages et missions à l'étranger du gouvernement (doc. 247 (2025-2026) n° 1), déposée par

Mmes Pavet et consorts. Je vous propose d'envoyer cette proposition de résolution à la commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement. *(Assentiment)*

12 Proposition de résolution visant à garantir aux écoles des moyens suffisants pour organiser l'accompagnement renforcé en première année du degré secondaire inférieur (doc. 233 (2025-2026) nos 1 et 2)

12.1 Discussion

M. le président. – L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de résolution.

La discussion est ouverte.

M. Soupart, rapporteur, se réfère à son rapport écrit.

La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Chers collègues, débattre aujourd'hui de cette proposition de résolution tombe bien, puisque c'est un excellent écho aux discussions que nous avons eues lundi en commission de l'Éducation. Nous sommes à une encablure de la rentrée scolaire, mais nous sommes toujours dans la panade complète quand il s'agit de savoir comment celle-ci va se passer. Le gouvernement s'entête, avec son décret-programme, à essayer de nous faire adopter tout un ensemble de mesures, bien que nous sommes nombreux à lui expliquer qu'elles sont iniques, inefficaces et injustes.

En réalité, comme nous l'avons rappelé, au-delà même de ces mesures qui empêchent aujourd'hui les directeurs et directrices d'organiser les horaires de cours, tout un ensemble d'autres éléments doivent encore être décidés pour que la première année secondaire puisse se dérouler dans de bonnes conditions. Je pense particulièrement à la définition et à l'organisation de ce que l'on appelle l'accompagnement renforcé et l'accompagnement personnalisé.

Nous sommes aujourd'hui le 13 mai, la rentrée scolaire aura lieu fin août, mais on ne sait toujours pas quel professeur va donner quel cours. On ne sait pas ce que seront l'accompagnement renforcé et l'accompagnement spécialisé. On ne sait pas si les professeurs pourront donner telle ou telle heure de cours, ni combien d'heures de cours les professeurs vont devoir prester. En revanche, on sait que si le gouvernement s'entête, 1 300 professeurs perdront leur emploi! Tout cela nous a amenés à déposer une proposition de résolution pour forcer le gouvernement à avancer sur l'organisation de la première année secondaire.

Je rappelle que, selon les dernières informations, les textes devaient être débattus en commission le 10 juin. Pour la prochaine fois, je propose au gouvernement de

VERSION PROVISOIRE

déposer des projets de décret pendant l'été, ce sera plus facile, ainsi nous pourrons encore organiser la rentrée scolaire jusqu'au 20 août. Les directeurs et les enseignants en seront sûrement heureux!

Finalement, il y a quand même une bonne nouvelle. Si, comme je le crains, cette proposition de résolution n'est pas votée par la majorité, elle aura toutefois donné un petit coup de *boost* au gouvernement! En effet, depuis que nous l'avons déposée, nous avons déjà gagné quinze jours pour la présentation du projet de décret relatif à l'organisation de la première année de l'enseignement secondaire au Parlement. Quant au fond, nous verrons, puisque nous n'avons pas encore le texte. Voilà donc le contexte dans lequel nous nous sommes décidés à déposer cette proposition de résolution, car nous estimons que c'est essentiel.

Quant au fond, il est simple. Qui vise-t-on en réalité? L'ensemble des élèves qui n'auront pas obtenu leur CEB à la fin de cette année et qui vont entrer l'année prochaine en première secondaire. Je ne sais pas si les collègues de la majorité mesurent bien la situation dans laquelle nous sommes. Aujourd'hui, nous ne savons pas comment seront accompagnés les élèves qui, bien que n'ayant pas obtenu leur CEB, entreront en première secondaire parce qu'ils ont été autorisés à le faire. Aujourd'hui, le 13 mai 2026, nous ignorons comment cela va se passer, ce à quoi ces élèves auront droit, combien d'heures supplémentaires cela va représenter pour le personnel, comment les directions et les enseignants vont s'organiser, quelle aide ces élèves vont recevoir, alors que ce sont précisément eux qui en ont le plus besoin.

Je me souviens d'une discussion en commission, ainsi que des échanges que nous avons eus avec les différentes institutions sur cette question essentielle.

Le gouvernement a essayé de nous rassurer en commission, par la voix de Madame Cortisse, nous disant que nous exagérions, que tout un ensemble de choses allait arriver, que nous ne devions pas nous en faire et qu'il avançait sur ces calculs.

J'ai posé une question simple: dans les écoles où les élèves sans CEB seront peu nombreux, va-t-on fixer un palier pour que des heures d'accompagnement renforcé puissent être organisées? Imaginez que dans une classe, il n'y ait que deux élèves à ne pas avoir réussi le certificat d'études de base (CEB) et que le gouvernement n'assure pas un minimum d'accompagnement renforcé, mais que les élèves valent une fraction de période. Avec deux élèves, on ne va pas arriver à une période. Que va-t-on faire de ces deux élèves ? Auront-ils un accompagnement renforcé ou non ? C'est une question essentielle.

S'il n'y a pas un minimum attribué à chaque école, on va se retrouver avec des enfants qui ont besoin d'un accompagnement renforcé qui n'en auront pas, parce que la somme des fractions ne permettra pas aux directions d'organiser une heure d'accompagnement renforcé. Cela voudra surtout dire que l'esprit même du Pacte

d'excellence que vous avez, depuis déjà bien longtemps, balancé par les fenêtres, ne sera pas respecté, parce que les élèves sans CEB iront se concentrer dans un certain nombre d'écoles où il y aura assez d'élèves pour organiser l'accompagnement renforcé. Autrement dit, nous n'allons pas du tout atteindre l'objectif qui était le nôtre – et celui des Engagés il n'y a encore pas si longtemps – de pouvoir assurer une égalité de tous les élèves, quelles que soient les écoles et non pas une concentration de ces élèves dans certaines.

Cette question reste pendante aujourd'hui. On m'a dit de ne pas m'en faire, que j'obtiendrai une réponse dans le projet de décret qui sera déposé, mais on ne l'a toujours pas vu! En revanche, on m'a déjà dit qu'a priori, il n'y aurait pas de palier et de minimum, donc en réalité la réponse est connue. Les écoles vont être dans une situation organisationnelle dramatique.

Voilà où nous en sommes, voilà pourquoi nous avons estimé qu'il était essentiel d'ouvrir ce débat et voilà enfin pourquoi je ne comprends pas que la majorité n'ait pas suivi cette proposition de résolution. J'aurais pu entendre qu'elle nous dise que ce texte était une façon détournée de mettre à mal le projet de décret-programme. Je n'aurais pas été d'accord, mais j'aurais pu comprendre. Or, avec cette proposition, nous essayons simplement, un tant soit peu, de préserver l'esprit du Pacte pour un enseignement d'excellence, que nous devrions tous partager: essayer d'accompagner un peu mieux les élèves qui en ont le plus besoin. Chacun et chacune d'entre nous, peu importe sa couleur politique, devrait se battre en ce sens. Cette égalité des chances devrait être centrale et être le minimum de ce que l'école doit offrir aux élèves.

Voilà la situation et voilà pourquoi nous ne comprenons pas que la majorité refuse de voter ce texte. J'ai été peu conforté jusque-là, mais peut-être le serais-je un jour. Comme je suis un éternel optimiste, je me dis que peut-être les choses évolueront, après les quinze heures de débat de ce lundi et la mobilisation incroyable du monde de l'enseignement, des professeurs, des directeurs, des pouvoirs organisateurs – je les félicite tous et toutes – pour dire au gouvernement qu'il se trompe sur toute la ligne. Ce n'est pas en refusant d'écouter les acteurs, en refusant d'organiser des auditions, comme l'a rappelé mon collègue Dönmez, ou en annulant les voies d'opposition, que le gouvernement va s'en sortir.

Chers députés de la majorité, aujourd'hui, vous avez l'occasion de prendre un peu de hauteur, d'essayer de sortir la tête de l'eau, et ce, sans mettre à mal le projet de décret pour lequel vous avez peu de marge de manœuvre. Avec cette proposition de résolution, vous pouvez envoyer un autre signal, montrer que vous êtes attentifs à la réalité des écoles, à la réalité et aux besoins des élèves – dont la présence dans cet hémicycle devrait vous inquiéter.

Chers collègues, vous avez la possibilité aujourd'hui d'envoyer cet autre signal et j'espère que vous le ferez. Nous serons fixés dans quelques minutes, mais j'espère

VERSION PROVISOIRE

qu'en appuyant sur le bouton, chacun et chacune de vous ne pensera qu'à une seule chose: l'avenir des élèves les plus défavorisés.

M. le président. – La parole est à Mme Cortisse.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je souris en entendant parler des présences. Le 1er avril, alors que la séance plénière commençait à 9 heures du matin, plus tôt que de coutume, j'avais pris une photo-souvenir pour démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une farce. Si mes souvenirs sont bons, seuls quatre ou cinq membres du groupe socialiste étaient présents. Je trouve dès lors cocasse que ce groupe se permette de donner des leçons au MR, dont les membres sont bien présents aujourd'hui dans le bâtiment.

La proposition de résolution qui nous est soumise se fonde sur des diagnostics que nous partageons en grande partie. La fin du premier degré de l'enseignement différencié, prévue de longue date par le Pacte pour un enseignement d'excellence, est un tournant majeur. Nous avons le devoir collectif de réussir la transition, de garantir un accompagnement renforcé et ambitieux pour les élèves en difficulté, ainsi qu'une transition sociale responsable pour les équipes éducatives.

Chers collègues du groupe PS, là où nous divergeons profondément, c'est sur le constat qu'il existerait un vide juridique et opérationnel à combler, et sur les solutions apportées par la proposition de résolution. Je voudrais d'abord rafraîchir la mémoire de celles et ceux qui semblent l'avoir courte, sélective ou partiale. L'extinction du premier degré différencié de l'enseignement secondaire n'est pas un accident de calendrier ni une décision-surprise de la ministre Glatigny. Il s'agit d'un choix pédagogique décidé, assumé par les auteurs du Pacte, lui-même inscrit dans son avis n° 3 du Groupe central depuis 2017, et qui va de pair avec l'arrivée du tronc commun, défendue avec vigueur par certains acteurs de l'enseignement secondaire.

Les fédérations de pouvoirs organisateurs, les fédérations des associations de parents, les organisations syndicales, mais aussi les partis au pouvoir à l'époque – dont le PS – sont les auteurs du Pacte. Je vais citer le Pacte, pour que cela soit clair pour tout le monde, aux pages 12 à 13 de l'avis n°3 du Groupe central: «Du fait du nouveau tronc commun, l'hétérogénéité des classes sera plus grande dans le cadre du nouveau tronc commun (ainsi, notamment, le premier degré différencié est supprimé)». Certains semblent l'oublier aujourd'hui, mais il s'agit d'une décision actée par le décret du 3 mai 2019 portant les livres 1er et 2 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun. Ce décret a supprimé le premier degré différencié. Depuis le début, nous savions que les mesures du Pacte entreraient en vigueur année après année. En l'occurrence, c'est seulement l'année prochaine que cette suppression, décidée depuis deux mandatures, entrera en vigueur.

Je rappellerai que sous la précédente mandature, je n'ai eu de cesse d'interpeller, avec mon groupe, la précédente ministre de l'Éducation sur le devenir du premier degré différencié, mais en vain. Celle-ci renvoyait systématiquement la patate chaude à l'actuel gouvernement; alors qu'au final, elle a disposé de cinq années pour y travailler.

J'en viens au dispositif que l'actuelle ministre, Mme Glatigny, a prévu pour l'accompagnement des élèves en difficulté qui ne bénéficieront plus du degré différencié, mais remplacé par l'accompagnement renforcé. Ce dispositif est prévu dans un avant-projet de décret relatif à l'organisation de la première année de l'enseignement secondaire qui figure à l'ordre du jour du gouvernement de ce vendredi 15 mai, pour adoption en troisième lecture, et qui arrivera sur la table de notre prochaine réunion de la commission de l'Éducation, le 26 mai prochain.

Cette proposition de résolution ne change rien. Monsieur Casier, il ne faut pas faire croire cela aux enseignants. Une résolution, ce n'est pas un décret. Vous le savez très bien, c'est une déclaration d'intention. C'est une demande au gouvernement d'adopter et qu'il devra, de toute façon, concrétiser dans un projet de décret. Mais le projet de décret, il a déjà été rédigé, il est sur la table. Cela n'est pas grâce à votre proposition de résolution que ça arrive deux semaines plus tôt. L'avis du Conseil d'État, qui a été rendu dans les temps. Cessez de faire croire ce genre de choses.

Et puis, au niveau du calendrier, je ferai l'exercice un jour: celui de compter le nombre de décrets qui arrivaient juste avant les vacances scolaires lors de la précédente mandature. Je vois acquiescer mes collègues qui étaient présents. Cela arrivait régulièrement et les enseignants s'en plaignaient aussi. Dans le cas qui nous occupe, le projet de décret sera déposé fin mai. Le plus tôt est le mieux, évidemment. Le plus tôt, cela aurait pu être sous la précédente mandature. Juste avant que Mme Désir entre en fonction, le Code de l'enseignement avait été adopté, supprimant le degré différencié. Mme Désir a donc eu cinq ans pour y travailler.

Pour donner un autre exemple, la modification du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions») avait été votée en séance plénière le 12 janvier 2022 pour une entrée en vigueur au 1er février 2022. Il y a donc des précédents.

Pour anticiper les grincements de dents, je précise que, dès l'adoption en deuxième lecture de cet avant-projet de décret par le gouvernement, des éléments d'information ont été mis à la disposition du personnel de l'enseignement par une circulaire, sous forme de foire aux questions (FAQ) le 27 mars, sous réserve de l'avis du Conseil d'État et de l'approbation du projet de décret par le parlement. J'en profite d'ailleurs pour vous rappeler que, Madame Linard – je vous cite, vous

VERSION PROVISOIRE

aurez la parole après –, vous avez récemment fait un article de presse sur cette pratique, vous en plaignant.

Durant la précédente législature, vous étiez ministre, vous faisiez partie du gouvernement. Cette pratique était courante. Les ministres envoyaient souvent une circulaire avec les informations aux écoles. Mme Désir le faisait. Vous ne l'empêchiez pas de le faire. Maintenant que vous êtes dans l'opposition, vous vous en émouvez.

L'accompagnement renforcé est défini de manière précise dans l'avant-projet de décret du gouvernement. Mais comme vous, j'attends que le projet de décret soit déposé. Mais les éléments dont je dispose portent sur ses objectifs, le public concerné, les modalités d'organisation et son articulation avec l'accompagnement personnalisé. Un mécanisme d'attribution des moyens est également prévu, à la fois pour la période transitoire et pour le long terme. En outre, l'avant-projet de décret prévoit déjà un monitoring quantitatif et qualitatif dès la première année qui inclut l'étude des éventuels écarts entre besoins et moyens, avec une possibilité d'ajustement. Nous ne sommes donc pas face à une page blanche. C'est un dispositif construit, encadré, évolutif.

L'avant-projet de décret du gouvernement reconduit l'intégralité du nombre total de périodes professeurs (NTPP) des écoles organisant un degré différencié sur la base du comptage du 15 janvier 2026 pour l'année scolaire 2026-2027. Il est prévu que les moyens promérités au 15 janvier 2026 pour la catégorie du premier degré différencié restent intégralement alloués aux écoles concernées, sans retrait, ce qui leur permet d'organiser la deuxième différenciée et l'accompagnement renforcé sans perte de moyens durant cette phase transitoire. À cela s'ajoute un dispositif spécifique pour les écoles qui n'organisaient pas de premier degré différencié, mais qui pourraient accueillir des élèves orientés en première secondaire avec la création d'une enveloppe NTPP supplémentaire spécifiquement destinée aux écoles sans ce degré différencié pour financer l'accompagnement renforcé, en fonction des résultats au CEB des élèves accueillis.

Autrement dit, la sécurisation des moyens, y compris pour la période transitoire, est bien intégrée dans l'avant-projet de décret. Il prévoit des mesures transitoires concrètes pour les membres du personnel: la reconversion, la priorité, une bascule automatique de nomination garantie pour les temporaires par la préservation des droits acquis et le maintien des barèmes. Il ne s'agit donc pas d'un saut dans le vide pour les équipes, mais d'une transition encadrée. Monsieur Casier, toutes les demandes formulées dans votre proposition de résolution sont déjà satisfaites dans l'avant-projet de décret. Il n'y a donc pas de problème à ce sujet.

En revanche, la proposition de résolution pose problème lorsqu'elle demande un plancher uniforme de cinq périodes par école accueillant au moins un élève ayant raté deux parties du CEB. Comme je l'ai dit en commission, le point est problématique. Un tel mécanisme financerait de manière identique des situations très

différentes: une école avec un seul élève concerné serait traitée de la même manière qu'une autre école avec une vingtaine d'élèves mis en cause. Cela romprait le lien entre les besoins pédagogiques et l'allocation des moyens. Cela ne correspondrait pas à l'encadrement actuellement prévu pour l'enseignement différencié. Cela ignorerait également les coefficients de besoins construits sur la base des résultats aux épreuves externes, qui permettent une répartition plus fine et plus équitable. Enfin, cela risquerait, à terme, de fragiliser la soutenabilité budgétaire de l'accompagnement renforcé, au détriment même des objectifs visés.

Le dispositif gouvernemental, à l'inverse, repose sur une dotation par élève, et non sur un forfait minimal par école. Une telle logique permet de mieux aligner les moyens sur le volume d'élèves concernés et sur leurs besoins.

Vous êtes allé plus loin dans certaines questions. Nous aurons le débat sur le projet de décret dans deux semaines. Je ne suis pas au gouvernement et je n'ai donc pas les réponses à de telles questions. Nous sommes ici dans le cadre de votre proposition de résolution. C'est plutôt à moi de vous poser des questions. Les réponses à vos questions, vous les recevrez de la part de la ministre dans deux semaines, en commission.

Enfin, il ne faut pas oublier la méthode: l'avant-projet de décret est le résultat d'un processus complet de concertation avec les fédérations de pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE), les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents. Ayant fait des remarques pendant ce processus, leurs voix ont été entendues. Cela a permis d'améliorer l'avant-projet de décret sur plusieurs aspects, et au fond, cette résolution arrive trop tard, puisque la concertation a eu lieu.

Les acteurs ont été entendus, les garanties sont dans le texte du gouvernement, nous avons demandé l'avis du Conseil d'État et nous en avons tenu compte, et le projet de décret arrivera selon un processus tout à fait normal: il sera débattu vendredi en troisième lecture au gouvernement et arrivera très prochainement en commission. Votre résolution ne changera rien. Il ne faut pas leurrer les gens. Ce ne sont que des déclarations d'intention, et non un texte juridique qui va modifier la réglementation en vigueur.

En conclusion, pour mon groupe, il est clair que le meilleur moyen de soutenir les élèves en difficulté, c'est de protéger les équipes éducatives et de concentrer toute notre attention et tous nos efforts sur la mise en œuvre effective, équilibrée et évaluée du dispositif gouvernemental, qui sera soumis à notre parlement dans quelques semaines. C'est pourquoi, tout en partageant l'objectif d'un meilleur accompagnement des élèves en difficulté, nous considérons qu'il n'est tout simplement pas opportun de voter pour cette proposition de résolution.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

VERSION PROVISOIRE

M. Bruno Bauwens (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Président, mais je n'en ferai pas autant pour Mme Cortisse. L'explication du MR était non pas surprenante, mais choquante. Madame Cortisse, vous avez pris le temps de nous donner un petit cours d'histoire, de nous expliquer le fonctionnement du Parlement et de retracer le déroulement des débats. Vous dites que nous n'avons pas tout compris. Vous nous avez aussi appris qui était qui, dans quelle majorité, dans le passé. En réalité, vous nous avez noyés d'informations pour éviter de reconnaître l'existence du problème. Ensuite, nous avons entendu le sempiternel discours d'un membre du gouvernement sous-entendant combien ce dernier réalisait un travail fantastique.

Ce lundi, en réunion de commission, un de vos collègues du MR m'a affirmé qu'il ne percevait pas de malaise dans l'enseignement. Tout va bien d'après le MR: il n'y aurait pas de malaise dans l'enseignement. Nous touchons là au fonds de l'histoire: d'un côté, le MR affirme que tout va bien, que le gouvernement fait le boulot, que les meilleurs ingénieurs sont à l'œuvre, que l'enseignement est sous contrôle et, de l'autre côté, il nous donne des cours pour éviter de parler du contenu.

Or, le contenu dont nous débattons aujourd'hui est fondamental: il concerne des enfants en difficulté qui ont besoin d'aide. Tous les enseignants et directeurs d'école nous disent être dans l'expectative: ils ignorent ce qu'il se passera l'année prochaine en raison de la suppression du premier degré différencié et ils ignorent les moyens que les écoles recevront. Ils ignorent comment ils pourront ventiler ces moyens et quels élèves pourront en bénéficier. Ils ne savent toujours pas comment organiser la prochaine rentrée scolaire qui prend place dans moins de quatre mois. Mais la réaction du MR s'obstine à répéter que tout va bien et qu'il n'y a pas de malaise!

Comment expliquer alors que, hier, 80 000 manifestants étaient dans les rues ? Certes, il n'y avait pas que des enseignants, Monsieur Janssen, mais beaucoup d'entre eux brandissaient des pancartes contre votre parti, proclamant que le MR n'a rien compris.

Le MR ne veut pas admettre un deuxième problème, mais que tout le monde commence à déceler: vous êtes un gouvernement d'amateurs. Il n'y a pas d'autre mot. Au lieu des ingénieurs, il y a en effet les amateurs.

À quatre mois de la rentrée, toutes les écoles, tous les parents, tous les élèves, tous les enseignants disent ne pas savoir ce qu'il leur arrive. Alors, chers collègues du MR, expliquez-nous. M. Soupart nous dit qu'il n'y a rien à expliquer, que le malaise décrié n'existe pas et que tout va bien! Le problème est, précisément, là: vous décidez de mesures et, après ces décisions, vous poussez les écoles dans les difficultés parce que vous ne fournissez aucune solution.

La solution du MR, c'est de détricoter l'école. C'est ce que vous êtes en train de faire, littéralement. Par conséquent, nous soutenons ce texte et nous remercions le groupe PS de l'avoir déposé.

M. le président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – En commission, nous avons longuement discuté de la présente proposition de résolution. Mon intervention sera dès lors brève à ce sujet.

Au fond, malgré nos divergences, nous partageons largement un constat, à savoir que les écoles ont besoin rapidement d'informations claires et stabilisées pour préparer la rentrée. Ce n'est pas la première fois que je le dis!

Nous entendons clairement les inquiétudes qu'expriment les directions et les équipes pédagogiques. Les écoles doivent, déjà maintenant, construire leurs horaires, réfléchir aux attributions et organiser concrètement l'accompagnement personnalisé et l'accompagnement renforcé. Elles ont besoin d'éléments suffisamment précis pour avancer sereinement.

Je rappelle un point important. Ce qui manque aujourd'hui n'est pas tant une vision d'ensemble ou une orientation générale, mais des balises pratiques de mise en œuvre. Les écoles ne font pas face à un vide total. Le 18 mars dernier, notre Parlement a voté le décret portant diverses mesures relatives à la mise en œuvre du tronc commun en sixième année de l'enseignement primaire et à l'enseignement obligatoire et, dès le mois de janvier, les écoles ont reçu plusieurs éléments structurants concernant l'instauration du tronc commun en première année secondaire. Ces éléments portent sur le maintien des moyens, l'instauration de l'accompagnement renforcé, l'identification des publics concernés ou encore certaines modalités possibles d'organisation.

Cependant, le vrai enjeu, à ce stade, ce sont les modalités concrètes de mise en œuvre et le calendrier de clarification. C'est là que se situe l'urgence aujourd'hui. Le texte sur la première année secondaire poursuit son parcours législatif. Il a été transmis au Conseil d'État pour avis et il a fait l'objet de concertation. Toutefois, il est désormais urgent de maintenir le rythme et de tout faire pour que les délais soient les plus resserrés possibles.

Le temps de la procédure ne peut certes pas totalement s'aligner avec le temps de l'école, mais il n'empêche qu'il faut assurer une communication opérationnelle et définir des balises concrètes qui permettent aux écoles d'avancer, notamment concernant l'organisation des périodes d'accompagnement renforcé et personnalisé, les profils mobilisables et les modalités pratiques de fonctionnement. Ces aspects doivent déjà être présentés, même s'ils doivent encore être confirmés formellement par le vote d'un prochain projet de décret.

VERSION PROVISOIRE

Il faut clairement plus de prévisibilité. Plus largement, l'enjeu est aussi de réussir progressivement à résorber ce décalage entre le temps législatif et le temps scolaire pour retrouver un rythme de travail qui offre beaucoup plus de lisibilité, d'anticipation et de sérénité pour les écoles et leurs équipes éducatives.

Ainsi, aujourd'hui, notre responsabilité est de sécuriser juridiquement la réforme, mais aussi de réduire au maximum le temps d'incertitude pour les acteurs de terrain. Nous devons agir avec pragmatisme. Nous pouvons tous nous accorder là-dessus. C'est la piste à privilégier, plutôt que de soumettre des propositions supplémentaires qui ne clarifient pas les choses. Il faut avancer vite pour être efficaces, car c'est ce que les écoles attendent aujourd'hui.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Comme les nombreux professeurs et professionnels de l'enseignement qui n'ont de cesse, jour après jour, de défendre leur métier et surtout leurs élèves, je ferai de même aujourd'hui au sein de notre Parlement. En effet, ce sont les élèves qui comptent, ainsi que leur développement et leur réussite au cours de leur parcours scolaire.

Actuellement, lorsqu'un élève qui se trouve en fin de cycle primaire ne satisfait pas aux épreuves du certificat d'études de base (CEB), le conseil de classe peut décider de lui faire intégrer le premier degré différencié, qui est dédié à l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés. Le premier degré différencié est composé de deux années et permet à ces élèves d'acquérir le CEB, après quoi ils peuvent être orientés vers le premier degré commun. Il leur permet également, sur décision du conseil de classe, de réintégrer une première année commune à l'issue de la première année du degré différencié ou, en cas d'échec au CEB, de passer en deuxième année du degré différencié.

Le premier degré différencié scolarise environ 7 000 élèves dans des classes de taille restreinte, ce qui permet un accompagnement optimal. Il scolarise également certains élèves provenant de l'enseignement spécialisé, ce qui leur permet de réintégrer ensuite l'enseignement ordinaire. Cependant, il faut reconnaître que le degré différencié présente un bilan mitigé parce qu'il ne permet pas à suffisamment d'élèves de réintégrer le degré commun, leur évitant ainsi la relégation successive. Ainsi, il a été décidé de changer la donne dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence – notamment dans son avis n°3 –, afin d'essayer de mieux accompagner les élèves vers la réussite.

Madame Cortisse, puisque vous m'avez citée à de nombreuses reprises lors de votre prise de parole – même quand je ne dis rien, on me fait parler! –, sachez que je suis ravie que vous adhériez aujourd'hui à l'avis n° 3 du Pacte pour un enseignement d'excellence. Il semble être devenu votre nouveau credo. J'espère que cette adhésion s'étendra désormais à l'ensemble des dispositions de ce texte, pour ce qui concerne par exemple le tronc commun, la gratuité ou encore l'éducation à

la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Ce serait une excellente nouvelle, car cela nous éviterait de devoir revenir constamment à cette tribune pour défendre l'école.

L'avis n° 3 qui nous occupe prévoit notamment que, dans le cadre du déploiement du tronc commun, le premier degré différencié de l'enseignement secondaire soit amené à disparaître, afin de favoriser l'inclusion des élèves en difficulté par d'autres moyens et tenter de régler les problèmes rencontrés dans le système actuel. Par ailleurs, l'avis prévoit aussi de supprimer le CEB. En effet, dans la logique du tronc commun, cette étape intermédiaire n'avait plus lieu d'être, le tronc commun constituant un parcours cohérent calqué sur des apprentissages qui se terminent à l'âge de 15 ans. La dimension certifiante du CEB devait dès lors disparaître, permettant notamment de limiter le redoublement grâce à un encadrement spécifique.

Cependant, la nouvelle législature a marqué l'arrivée au pouvoir de la coalition MR-Les Engagés qui refuse cette formule, dont le but est pourtant d'assurer la réussite de tous les élèves. Le gouvernement a ainsi décidé de maintenir le CEB et de rehausser le seuil de réussite. Mme Glatigny nous a encore dit la nuit passée que cette mesure n'entraînerait pas de redoublement supplémentaire puisque les élèves fourniront davantage d'efforts…

(*Réactions dans l'Assemblée*)

Cela réglera tout puisque les élèves ne font pas d'effort, c'est bien connu… Aujourd'hui, la réussite du CEB va fonder le passage vers l'enseignement secondaire, même si le conseil de classe garantit le maintien de la possibilité d'envoyer l'élève vers le premier degré différencié pendant encore deux ans.

La suppression de ce premier degré n'interviendra donc que deux années plus tard, lors du déploiement de la dernière année du tronc commun. Pour les élèves, la disparition de ce premier degré va laisser la place à un accompagnement renforcé, même si, en ce 13 mai 2026, aucun cadre juridique n'existe pour organiser tout cela, ce qui plonge encore davantage les écoles dans le chaos.

Parallèlement à ce chaos vient se greffer une autre inquiétude en termes de nombre total de périodes professeurs (NTPP) et d'emplois. Aujourd'hui, la ministre Glatigny a confirmé la trajectoire de suppression du premier degré tout en garantissant le maintien de l'enveloppe correspondante, mais, en plus de cette absence de cadre juridique, des incohérences dans les discours persistent.

Par exemple, il y a des incohérences sur le nombre de périodes recyclables. Est-ce 10 000 ou 20 000? Nous ne savons pas très bien. Il y a aussi des incohérences en termes de calendrier. En effet, l'accompagnement renforcé est supposé entrer en vigueur avec le déploiement du tronc commun dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2026, mais la suppression du premier degré a été reportée de deux ans.

VERSION PROVISOIRE

C'est incohérent. Il y a aussi une inconnue quant aux profils qui pourront être recrutés pour la période d'accompagnement renforcé.

Tout cela aura un impact en termes d'égalité des chances. La moitié des écoles qui organisent le premier degré différencié ont un indice socio-économique très faible et bénéficient de moyens issus de l'encadrement différencié. L'accompagnement renforcé constitue donc un point d'attention particulier si nous voulons véritablement lutter contre les inégalités scolaires, ce dont je doute dans certains cas.

L'insuffisance des moyens est bien réelle. Les élèves qui disposent du certificat d'études de base (CEB), mais qui n'ont pas réussi l'ensemble des épreuves, feront partie des élèves pouvant bénéficier d'un accompagnement renforcé. Le relèvement du seuil de réussite au CEB produira donc mécaniquement un nombre d'élèves plus important pouvant bénéficier de cet accompagnement. Dès lors, si l'enveloppe reste fermée, le nouveau dispositif ne sera pas en mesure d'atteindre son objectif.

Pour Ecolo, il est important de déployer le tronc commun pour favoriser la réussite de tous. Il est également important d'apporter des réponses constructives aux problèmes de réussite. Force est de constater que, jusqu'ici, les effets produits n'ont pas été suffisants.

Aujourd'hui, le secteur reste dans le flou total. Le chaos s'installe dans les écoles. Les directions, les équipes administratives et les enseignants doivent gérer le déploiement du tronc commun dans l'enseignement secondaire, sans avoir toutes les clés en main pour le faire de façon sereine. Ils doivent également gérer l'arrivée d'élèves qui n'ont pas répondu aux nouvelles exigences du CEB, mais qui n'éprouvent pas forcément de réelles difficultés. Enfin, ils doivent organiser une période transitoire lors de laquelle le degré différencié survivra, alors que les périodes d'accompagnement personnalisé se déploieront déjà. Le tout sans savoir de quels moyens ils disposeront lors de cette période transitoire.

Nous ne savons toujours rien des moyens qui seront consacrés à l'accompagnement renforcé. S'agira-t-il d'un budget constant ou de périodes supplémentaires? Nous ne savons toujours pas qui aura la charge de ces périodes, qui ne répondent pas aux mêmes missions que l'accompagnement personnalisé.

Mesdames et Messieurs les députés du MR et des Engagés, ne pourriez-vous pas penser vos mesures un peu différemment? Je ne parle même pas du fond, mais de votre méthode de travail. Vous semez le chaos dans les écoles en raison de l'urgence créée par votre méthode de travail, qui est tout simplement inacceptable!

J'ai entendu des députés du MR dire que j'aurais procédé de la même manière lorsque j'étais ministre. J'aimerais bien, Madame Cassart-Mailleux, que vous présentiez des preuves de ce que vous avancez. Je n'ai jamais publié des circulaires avant même que des lois soient votées! En revanche, Madame Cortisse, il est vrai

que nous avons beaucoup travaillé durant la précédente législature. À certains moments clés de l'année, tels que la réalisation des budgets ou la fin des travaux au mois de juillet, nous faisions voter des textes importants, mais pas pour qu'ils soient mis en œuvre trois mois plus tard! Les mises en œuvre étaient planifiées dans des délais raisonnables. Il faut arrêter de raconter n'importe quoi!

Pendant la crise sanitaire, nous avons travaillé 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en concertation avec les représentants de tous les secteurs. Je peux vous assurer que les représentants du secteur culturel ont collaboré avec nous, tous les jours, jour et nuit, pour tenter d'empêcher certains représentants de parti de tout fermer et de faire des dégâts encore plus importants que ceux que nous constatons aujourd'hui, notamment en termes de santé mentale!

Ecolo votera en faveur de cette proposition de résolution. Nous nous doutons qu'elle ne sera pas adoptée, mais nous ne nous tairons pas! Nous continuerons de défendre les enseignants et les élèves face à votre rouleau compresseur, qui est inacceptable pour tous les enfants et adolescents!

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Moi, j'ai entendu à la tribune une députée nous expliquer que, ce qu'il fallait, c'était de la clarté. Ça fait un an qu'elle dit ça. Ça fait un an que, Madame Vandorpe, en commission, vous essayez de dire avec un pied dehors un pied dedans que, bon, vous n'êtes pas d'accord avec tout, mais que, surtout, ce qu'il faut, c'est de la clarté. Un an, Madame Vandorpe! Qu'est-ce qui s'est amélioré en ce qui concerne la clarté entre-temps? Il y aura un projet de décret relatif à la première année secondaire qui va débouler au mois de juin dans ce Parlement. Ça, c'est la réalité.

Nous essayons tous que nos discours ne se transforment pas en disque rayé. Alors, il faut que les choses se transforment en actes. Si nous avons déposé cette proposition de résolution, c'est bien parce que rien ne se passe. Je n'ai pas dit, Madame Cortisse, que c'était grâce à nous que tout va changer par magie. Je sais qu'il faut qu'un texte passe les stades de trois lectures dans un gouvernement. Ce que j'ai dit, c'est que, subitement, il y a eu un peu d'accélération.

Mais ces questions, elles sont au cœur du débat. Vous le dites vous-même, Madame Vandorpe: elles sont au cœur des besoins des écoles pour organiser cette rentrée. Les écoles ne savent pas organiser la rentrée sans ça. Et ne pas organiser une rentrée, ça veut dire quoi? Ça veut dire que vos enfants, les enfants de vos amis, les enfants qui doivent aller à l'école, seront face à une désorganisation complète quand ils arriveront à l'école à la fin du mois d'août. Je ne sais pas si les députés de la majorité prennent la mesure de ce risque.

Madame Cortisse, vous avez raison: notre texte est une proposition de résolution, et non de décret. Sans l'administration, l'opposition ne sait pas pondre un décret

VERSION PROVISOIRE

complet avec autant de détails. Nous n'avons pas la capacité administrative pour le faire. Rassurez-vous: si nous avions pu le faire, nous l'aurions fait!

Une proposition de résolution sert précisément à rappeler à la majorité sa responsabilité. Ne venez pas dire que c'est la première fois que nous soulevons le problème ou que nous aurions dû déposer une résolution beaucoup plus tôt. Avec mes collègues de l'opposition, nous avons déposé des centaines de questions et d'interpellations, avec des motions. À chaque fois, vous, membres de la majorité, avez voté comme si «tout allait très bien, madame la marquise», et comme s'il suffisait de laisser du temps au gouvernement. Ne venez donc pas maintenant me reprocher que la proposition de résolution arrive tardivement. C'était la dernière arme parlementaire qu'il nous restait après des dizaines d'interpellations et des centaines de questions. Nous vous avons demandé où le gouvernement en était. Nous vous avons demandé des réponses pour les secteurs. Il ne faut pas se moquer des gens.

Quand, Madame Cortisse, vous m'expliquez que le plancher dont je vous ai parlé est déconnecté de la réalité des écoles, alors que nous proposons d'offrir un minimum d'assurance aux établissements scolaires pour qu'ils sachent comment organiser leur accompagnement renforcé, je ne peux pas vous suivre. Ce sont les écoles qui nous l'ont demandé, parce que sinon, cela n'ira pas. Quand vous m'annoncez que le dispositif serait déconnecté de la réalité, je vous réponds que vos calculs concernant la dotation en personnel seront basés sur les chiffres du 15 janvier de l'année précédente. Ce sera formidable pour coller à la réalité des établissements scolaires: cela n'aura rien à voir avec le nombre d'élèves réellement inscrits dans l'école durant l'année concernée, ni même avec le nombre d'élèves sans CEB. Ça, c'est la réalité.

Ça, c'est la réalité, chers collègues! Il faut quand même pouvoir la regarder en face et assumer les conséquences de ce que vous dites!

Enfin, Madame Cortisse, j'ai d'abord cru en écoutant votre intervention que vous n'aviez pas lu la même proposition de résolution! J'ai cru que vous aviez lu une résolution qui semble vouloir maintenir l'enseignement différencié. Vous avez parlé comme d'habitude pendant dix minutes pour dire que le PS a supprimé l'enseignement différencié. Mais oui! Nous assumons précisément d'avoir supprimé l'enseignement différencié parce que la volonté, au cœur du Pacte pour un enseignement d'excellence – et je l'ai dit au cœur de mon intervention –, est de recréer une égalité pour tous les élèves à l'intérieur de l'école! Nous savons bien la difficulté que cela posera pour les écoles et les enseignants d'accueillir ces élèves. Cela ne sera pas chose aisée! Tout comme il n'est pas chose aisée pour les enseignants d'accueillir, dans des principes d'inclusion dans leurs classes, des élèves avec des besoins spécifiques.

On voit bien les besoins financiers d'accompagnement que cela nécessite pour que cela se passe bien dans les écoles. La majorité ne facilite rien alors qu'elle est en

train de couper dans les moyens! À l'inverse, ce dont nous avons besoin pour appliquer cet esprit d'égalité, c'est de renforcer l'accompagnement. Or, ce n'est pas ce qui est prévu et sera réalisé ici avec la proposition et le projet de décret que vous allez déposer dans les jours qui viennent.

Je rappelle que les économies appliquées à l'enseignement d'ici la fin de cette législature s'élèvent à a un milliard d'euros. Sauf, si vous annoncez maintenant que le prochain projet de décret prévoit un énorme refinancement de l'accompagnement renforcé et personnalisé. Dans ce cas, je vous le dis de ce chef: vous aurez les voix du PS pour voter votre décret.

Cela peut-être une belle annonce à faire maintenant et cela peut être un moment de concorde après ces soirées et ces nuits difficiles que nous avons vécues. C'est la situation à laquelle nous sommes confrontés et c'est donc de cela dont il faut parler.

Notre proposition de résolution ne parle pas de la suppression de l'enseignement différencié. Elle affirme que, parce que l'enseignement différencié a été supprimé pour tout un ensemble de bonnes raisons, il s'agit maintenant de donner tous les moyens aux écoles pour qu'elles puissent organiser cela correctement. Madame Vandorpe, vous l'appelez de vos vœux! L'enjeu se situe bien à ce niveau et non dans les dix premières minutes d'intervention de Mme Cortisse.

À ce propos, je constate aujourd'hui que je n'ai toujours pas de réponse sur tout un ensemble de questions. La réponse de la majorité est qu'elle ne vote pas en faveur de notre proposition de résolution parce qu'il y aura un projet de décret. En attendant, les réponses ne sont toujours pas là. Et en attendant également, on ne connaît toujours pas le fond du projet de décret.

Enfin, votre petite musique, Madame Cortisse, consiste, tel un disque rayé, à répéter que le gouvernement précédent ou les gouvernements précédents ont, à des centaines de reprises, déposé des textes juste avant des vacances, à quelques encablures de la rentrée. C'est factuellement faux.

Vous avez raison, parfois la ministre Caroline Désir a déposé des projets de décret tardivement. Cela arrivait toujours dans deux cas de figure: soit ils concrétisaient de bonnes nouvelles, des renforcements financiers, des renforcements d'accompagnement, mais ne concernaient pas des éléments structurels majeurs, soit c'était des éléments pour lesquels il y avait eu une concertation de plusieurs années, des projets pilotes, des tests, de nombreuses discussions avec les syndicats, des validations par les acteurs, ce qui expliquait l'arrivée tardive des textes.

Ici, je rappelle quand même que le gouvernement a près de deux ans. Si la ministre Glatigny avait mené des concertations durant deux ans sur l'organisation de la première année de l'enseignement secondaire, cela se saurait.

VERSION PROVISOIRE

Les deux ans de concertation sur la première année secondaire n'ont pas eu lieu, car le gouvernement a directement voulu casser le Pacte pour un enseignement d'excellence et anéantir le tronc commun. Il a tout de même pris un certain temps – au moins plus d'un an – à détricoter le tronc commun dans tous les sens, à tel point que nous ne savons toujours pas comment s'organisera la troisième année secondaire. Toutes les possibilités ont été envisagées: des options – selon le souhait de Mme Glatigny – ou pas d'options. Les accords et désaccords se sont suivis à un tel point que je n'ai plus aucun avis sur l'organisation effective de cette troisième année.

Penser la première année secondaire en dehors de la connaissance de la deuxième et de la troisième année, comme vous le faites en votant le décret relatif à la première année secondaire, c'est aller précisément à l'encontre de l'esprit du tronc commun. Le tronc commun est un *continuum*: il n'est pas possible de penser la première année secondaire indépendamment des deux années suivantes.

Bien que Mme Glatoiny n'aime pas ce sujet, le vrai débat, celui que l'on devrait tenir depuis le début de la formation de ce gouvernement, est relatif à l'après-tronc commun. Cependant, le gouvernement, en cassant le tronc commun, nous ramène au point de départ: nous ne connaissons pas les cours qui seront dispensés en première année secondaire à la rentrée prochaine. D'ailleurs, il n'existe toujours pas d'arrêté du gouvernement sur les accroches cours-fonctions, et ce, à quelques encablures de la rentrée. C'est un scandale.

La deuxième et troisième années secondaires nous sont inconnues. Aux interrogations adressées à Mme Glatiny sur le tronc commun, elle réagit en disant que ce n'est pas le moment d'évoquer ce sujet, puisqu'elle s'occupe du reste. Bien! Cependant, à quoi ressemblera le tronc commun? Comment seront préparés nos enfants au monde professionnel ou aux études supérieures?

Tout cela pour dire que j'ai bien compris qu'il n'y aura pas de soutien, ni du MR, ni des Engagés, même si ceux-ci demandent de la clarté. Peut-être cela les conduira-t-il à une abstention. Ce serait plus cohérent. En effet, d'un côté, ils constatent un problème et, de l'autre, nous évoquons ici une partie de la solution. J'avais compris qu'il existait un accord sur de nombreuses propositions contenues dans cette proposition de résolution. Même Mme Cortisse rappelait qu'il y avait de nombreux éléments avec lesquels elle était d'accord et qui figuraient d'ailleurs dans le projet de décret. Nous verrons bien ce qu'il en est.

J'en déduis que la majorité ne souhaite pas saisir la main tendue que j'ai évoquée au début de mon intervention. Elle ne souhaite pas essayer, pour une fois, de dépasser les clivages politiques et de penser dans l'intérêt de l'école. Et cela, je le regrette profondément.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Nous débattrons en détail de la première année secondaire du premier degré différencié lors de notre prochaine commission, sur la base du texte du gouvernement et les réponses de la ministre.

Certains collègues ont une mémoire sélective; je ne m'attendais pas à autant de mauvaise foi. Je réaliserai donc ce tableau pour la prochaine fois, Madame Linard, vous étiez ministre durant la précédente législature. Monsieur Casier, Mme Désir était la ministre de l'Éducation. Le gouvernement adoptait alors des projets très tardivement.

J'ai donné l'exemple du décret du 13 janvier 2022 abrogeant les articles 79/1 à 79/26 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, et insérant des dispositions au sein du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire relatives aux inscriptions en première année de l'enseignement secondaire, pour une entrée en vigueur au 1er février de la même année.

La circulaire 8408 relative au décret «inscription» et aux modalités d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2022-2023 du 23 décembre 2021 indique «comme vous le savez certainement, un projet de décret modifiant les dispositions du processus d'inscription en 1re année commune est en cours d'examen au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si le déroulement général de la procédure d'inscription est inchangé, une série de modifications ont été proposées par le législateur. Celles-ci n'entreront pleinement en vigueur que pour la procédure d'inscription 2023-2024. Toutefois, si le Parlement adopte le nouveau texte, deux nouvelles mesures seraient déjà d'application dès cette année.»

J'ai trouvé un deuxième exemple qui concerne les pôles territoriaux. Ces pôles impliquaient un changement fondamental. Les intégrations avec des enseignants auprès des élèves étaient supprimées pour créer des pôles territoriaux prévus par le Pacte pour un enseignement d'excellence. À budget inchangé – les budgets explosaient, et ce n'est pas un reproche, mais il y avait tout de même de mauvaises nouvelles pour les écoles –, ces pôles allaient s'occuper de l'intégration pour l'ensemble des élèves de toutes les écoles. Des équipes qui dépendaient d'une école spécialisée allaient devenir équipes volantes auprès des enseignants plutôt qu'auprès des élèves.

Or, le décret a été proposé très tardivement par Mme Désir puisqu'il a été adopté le 17 juin 2021.

Ce qui est encore plus étrange, Madame Linard, c'est que votre gouvernement a envoyé une circulaire le 21 mai 2021. Que comprend-elle?

(Réaction de Mme Linard hors micro)

VERSION PROVISOIRE

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Ce n'est pas le gouvernement qui dit à l'administration d'envoyer les circulaires?

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Cela a été fait après concertation.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Vous reprochez à Mme Glatigny d'envoyer des circulaires et vous me dites maintenant que ce ne sont pas les ministres qui envoient les circulaires.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – J'ai dit que ce n'est pas le gouvernement.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Alors, cessez vos reproches à l'égard de Mme Glatigny.

Que dit cette circulaire envoyée un mois avant l'adoption du projet de décret, avant que le Parlement se prononce? «Le projet de décret portant création des pôles territoriaux a été approuvé en troisième et dernière lecture par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il doit à présent faire l'objet d'une approbation par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans l'optique d'une entrée en vigueur progressive à partir de la rentrée scolaire 2021.»

Ce que vous reprochez à la ministre Glatigny, vous l'avez fait durant la précédente mandature. Soyez de bonne foi!

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame Cortisse, ce n'est pas le gouvernement qui envoie les circulaires, mais bien les ministres. Tout d'abord, je répète que je voudrais que vous trouviez des circulaires que j'aurais envoyées avant que des décisions ne soient prises, puisque c'est votre jeu, et qu'il est plus important pour vous que d'aller régler les problèmes dans les écoles.

Ensuite, la grande différence entre cette législature et celle qui l'a précédée, c'est que dans la précédente, tous ses textes ont été négociés et discutés avec les acteurs de terrain avant les premières lectures des avant-projets de décrets. Ce qui se passe sous cette législature-ci, c'est que tout est discuté en chambre fermée entre des «penseurs» de certains partis, et que, dans un second temps, le gouvernement opère des «concertations selfie» où il explique ce qui va se passer. Parfois, le ou la ministre intègre quelques petits éléments à la marge dans l'avant-projet de décret. Cela est nouveau, pendant un an et demi, le gouvernement n'en était même pas à ce stade.

De plus, le gouvernement prend des décisions en dernière minute. Nous avons vu ce que cela a donné avec votre réforme du décret du 21 février 2019 visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française (décret «MILAC»), votée le 19 mai 2025 pour une mise en œuvre quelques mois plus tard, et ayant causé un véritable chaos dans le monde de l'enfance.

C'est bien de trouver des exemples du passé. Mais, aujourd'hui, le monde de l'éducation demande au gouvernement d'arrêter de prendre dans l'urgence des décisions de fond sorties de son chapeau et qui n'apportent aucune plus-value aux écoles, si ce n'est celle de se faire plaisir à lui-même. À un moment donné, cela doit s'arrêter. C'est cela qui compte. Les enseignants et enseignantes, qui ont assisté à la commission de l'éducation lundi jusque tard dans la nuit, ont été sidérés par la tenue de nos débats. J'ai d'ailleurs cité vos propos, qui sont publiés sur le site du parlement.

Monsieur le Président, nous n'osons même plus faire entrer dans nos murs les acteurs de terrain pour les entendre, comme le collectif Mars Attacks! qui avait demandé d'être auditionné en écrivant à la présidente de la commission de l'Éducation. La majorité refuse même de tenir compte des études scientifiques, comme celle de la Fondation Roi Baudouin (FRB) sur les repas scolaires.

Les bulles de réalité alternatives ne pourront éclater que si nous remettons le dialogue au cœur des institutions où il est possible de le faire, c'est-à-dire ici. Mais à force de refuser les éclairages des experts et expertes, nous en arrivons à des bêtises, comme les textes proposés par le gouvernement en matière d'enseignement qui introduisent le chaos dans les écoles.

M. le président. – La parole est à M. Casier.

M. Martin Casier (PS). – Je vais intervenir une dernière fois, car je n'éprouve aucune difficulté face à la critique, mais je peux parfois être de mauvaise foi. Je veux bien le reconnaître.

(*Applaudissements*)

Certains de mes collègues rigolent, ils se souviennent sans doute de l'une ou l'autre situation où ils en ont été témoins.

M. le président. – Vos propos seront transcrits dans le compte rendu, Monsieur Casier!

(*Rires*)

M. Martin Casier (PS). – Je peux être têtu par moments; c'est une de mes forces et une de mes faiblesses. Toutefois, avant de donner une leçon de bonne ou de mauvaise foi, il est toujours bon de balayer devant sa porte.

Mme Linard a déjà répondu à certains éléments. J'aimerais que la majorité comprenne que, jusqu'à présent, il y avait une feuille de route ainsi qu'un comité central du Pacte. Une concertation permanente de tous les acteurs, bien qu'imparfaite, avait lieu. Les décisions étaient prévisibles. Tout était connu. Nous connaissions les points de départ et d'arrivée, tout en sachant que le chemin ne serait pas facile. Je le dis pour le corps enseignant et pour les directions: cela a été d'autant plus difficile avec l'arrivée de la Covid-19.

VERSION PROVISOIRE

Madame Cortisse, la différence essentielle avec ce que vous tentez de démontrer péniblement est bien là: nous savions où nous allions arriver. Avec vous, nous ne savons plus où nous sommes, où nous allons et quel chemin nous allons emprunter. Les gens découvrent des éléments pic-ploc, plouf! Nous ne savons pas si le tronc commun est maintenu, si l'égalité des chances est souhaitée ou comment les choses vont globalement se passer. De surcroît, rappelons que ces éléments vont à l'encontre des programmes électoraux des partis de la majorité. Vous étiez tous d'accord sur l'importance de revaloriser le métier d'enseignant. Mais les choses se passent différemment quand les textes arrivent très tardivement. Nous ne savons plus où va le gouvernement, il n'y a plus de feuille de route.

Quel est, en réalité, le projet du gouvernement à part détricoter ce qui a été fait? Cette imprévisibilité rend tout retard encore plus insupportable pour les acteurs. Cela signifie que plus personne n'a la capacité de comprendre où nous allons. J'ai même envie de vous faire confiance. Vous détenez peut-être d'autres textes dans votre tableau Excel, mais c'est absolument incomparable.

Ce l'est d'autant plus que nous avons toujours eu la décence, de notre côté, lorsqu'il y avait une circulaire à envoyer, de le faire après l'avis du Conseil d'État. C'est un principe élémentaire de droit, me semble-t-il, qui n'a pas toujours été respecté par ce gouvernement. Nous sommes-là à un niveau qui dépasse la simple désorganisation. Quand vous donnez des leçons de bonne foi, vous devriez aller jusqu'au bout.

Si nous allons jusqu'au bout, il faut reconnaître que les situations ne sont pas comparables. J'en terminerai par un élément purement ponctuel par rapport au débat entamé avec vous sur les pôles territoriaux. Le texte a porté avant tout sur une phase transitoire d'une durée de plusieurs années. Il ne s'agissait pas d'une entrée en vigueur d'un changement radical de fonctionnement à la rentrée suivante. C'est un élément de bonne foi que de reconnaître cette différence essentielle.

M. le président. – Plus personne ne demandant la parole, je déclare close la discussion générale.

13 Désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté et de la Commission de recours des jeunes privés de liberté

M. le président. – L'ordre du jour appelle la désignation de plusieurs membres de la Commission de surveillance instituée auprès du Délégué général aux droits de l'enfant, conformément à l'article 77 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse et à l'article 125 du décret du 14 mars 2019 relatif à la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement.

Il appelle également la désignation d'un membre de la Commission de recours des jeunes privés de liberté, conformément à l'article 93 du décret du 18 janvier 2018 précité et à l'article 143 du décret du 14 mars 2019 précité.

Ces dispositions prévoient que les membres de ces instances sont désignés par le Parlement à la majorité des deux tiers, sur présentation de la moitié des membres par le gouvernement.

Conformément au règlement de notre Assemblée, le Parlement a chargé un jury composé, par groupe politique reconnu, d'un membre de la commission ayant l'Aide à la jeunesse dans ses attributions et, par groupe politique non reconnu, d'un observateur, d'examiner les candidatures pour les mandats à pourvoir, à savoir, pour la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté, les mandats de criminologue suppléant, de psychologue suppléant et de titulaire d'un master en sciences humaines effectif et, pour la Commission de recours des jeunes privés de liberté, le mandat de juriste suppléant.

Ce jury s'est réuni ce mardi 12 mai.

La parole est à Mme Lange, rapporteuse du jury.

Mme Stéphanie Lange, rapporteuse. – Le jury parlementaire pour les deux commissions s'est réuni le mardi 12 mai dernier. Il était composé de Mmes Bluge et Revelo Paredes, de MM. El Hajjaji et Fontaine ainsi que de moi-même. Il était présidé par M. Fontaine. M. Maingain était présent en tant qu'observateur.

En ce qui concerne la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté, au regard des candidatures et dossiers individuels transmis au Parlement, le jury propose au Parlement de désigner M. Christophe Mairesse comme membre suppléant pour le mandat de criminologue, Mme Louise Rosier comme membre suppléante pour le mandat de psychologue et M. Youssef Faraj comme membre effectif pour le mandat dévolu au titulaire d'un master en sciences humaines.

En ce qui concerne la Commission de recours des jeunes privés de liberté, au regard des candidatures et dossiers individuels transmis au Parlement, le jury propose de désigner M. Guillaume Derclaye comme membre suppléant pour le mandat de juriste.

M. le président. – Personne ne demandant la parole, le rapport du jury est adopté. (*Assentiment*)

14 Proposition de résolution visant à garantir aux écoles des moyens suffisants pour organiser l'accompagnement renforcé en première année du degré secondaire inférieur (doc. 233 (2025-2026) n^{os} 1 et 2)

14.1 Vote nominatif sur l'ensemble

VERSION PROVISOIRE

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

39 membres ont répondu oui.

48 membres ont répondu non.

En conséquence, la proposition de résolution n'est pas adoptée.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

Ont répondu non: Mme Clémentine Barzin, M. Jean-Paul Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

15 Désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté et de la Commission de recours des jeunes privés de liberté

15.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif relatif à la désignation de membres de la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté et de la Commission de recours des jeunes privés de liberté.

Il est procédé au vote nominatif.

88 membres ont pris part au vote.

88 membres ont répondu oui.

En conséquence, la proposition du jury est adoptée.

Pour la Commission de surveillance des centres pour jeunes privés de liberté, M. Christophe Mairesse est désigné comme membre suppléant pour le mandat de criminologue, Mme Louise Rosier est désignée comme membre suppléante pour le mandat de psychologue et M. Youssef Faraj est désigné comme membre effectif pour le mandat dévolu au titulaire d'un master en sciences humaines.

Pour la Commission de recours des jeunes privés de liberté, M. Guillaume Derclaye est désigné comme membre suppléant pour le mandat de juriste.

Ont répondu oui: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, M. Martin Casier, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, M. Christophe Collignon, Mme Stéphanie Cortisse, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, M. Olivier de Wasseige, Mme Valérie Dejardin, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Laurent Devin, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Véronique Durenne, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Eddy Fontaine, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. François Huberty, Mme Marie Jacqmin, M. Loïc Jacob, M. Nicolas Janssen, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Laffut, Mme Anne Lambelin, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Vincent Maillen, M. Fabian Maingain, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Diana Nikolic, Mme Özlem Özen, M. Vincent Palermo, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, M. Loris Resinelli, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, Mme Eliane Tillieux, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Patricia Van Walle, Mme Mathilde Vandorpe, Mme Manon Vidal, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

VERSION PROVISOIRE

16 Projets de motion déposés en conclusion des interpellations à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de M. Ersel Kaynak, intitulée «Que fait le gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire?», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Inertie du gouvernement devant l'explosion du décrochage scolaire» (doc. 257 (2025-2026) n° 1)

16.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 12 mai 2026, d'une part par M. Kaynak, d'autre part par Mme Linard, d'autre part encore par M. Bauwens et Mme Vidal et, enfin, par MM. Janssen et Deneef, en conclusion des interpellations à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de M. Ersel Kaynak, intitulée «Que fait le gouvernement pour lutter contre le décrochage scolaire?», et de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Inertie du gouvernement devant l'explosion du décrochage scolaire».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l'auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d'une durée maximale d'une minute, est accordé à l'auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Le décrochage scolaire constitue aujourd'hui une urgence éducative, sociale et démocratique. Les chiffres sont éloquents: durant l'année scolaire 2024 – 2025, plus de 103 000 élèves étaient en risque ou en situation de décrochage scolaire, soit près d'un élève sur huit en Fédération Wallonie-Bruxelles. En un an seulement, 10 000 jeunes de plus ont basculé et connaissent la même situation. Derrière ces chiffres, se cachent des réalités humaines très lourdes. Des jeunes s'éloignent progressivement de l'école, perdent confiance, s'isolent, décrochent parfois de structures sociales, des systèmes de santé, de l'emploi et se coupent de toutes perspectives.

C'est précisément pour répondre à cette urgence, que le Plan global de lutte contre le décrochage scolaire dans l'enseignement obligatoire a été adopté durant la précédente législature. Ce plan reposait sur une logique simple: il proposait d'intervenir rapidement, en coordonnant les acteurs et en accompagnant les élèves avant une rupture définitive. Aujourd'hui, le constat est préoccupant. La réforme a été reportée de deux ans dans l'enseignement secondaire, alors que c'est

à ce niveau que le phénomène se manifeste de la façon la plus aiguë. Pendant ce temps, le gouvernement élabore un texte qui entend supprimer une partie importante du mécanisme prévu initialement.

Au cours de la nuit, hier en commission, les déclarations de certains étaient assez sidérantes. On nous dit que le décrochage scolaire n'est pas un phénomène neuf. Évidemment que ce n'est pas nouveau! Ce qui nous préoccupe aujourd'hui, c'est l'ampleur du phénomène et l'augmentation des cas: 10 000 jeunes en un an seulement. On nous dit aussi qu'il ne faudrait pas aller trop vite. De qui se moque-t-on? Cette réforme a été adoptée il y a deux ans, après la concertation avec les acteurs de terrain, dans le cadre des travaux relatifs au Pacte pour un enseignement d'excellence, avec le soutien du MR lui-même sous le gouvernement Jeholet. On peut aussi faire de l'histoire politique.

Hier, cette réforme était donc jugée nécessaire. Aujourd'hui, alors que la situation s'aggrave, certains disent qu'elle est précipitée. On nous explique qu'il ne s'agit pas d'un détricotage, mais plutôt d'une simplification, de modifications techniques. Là encore, les faits sont têtus. Le mot «abrogation» apparaît 51 fois dans l'avant-projet de décret adopté en première lecture. Quand on supprime 51 dispositions d'une réforme, ce n'est plus de la simplification administrative, c'est tout simplement une liquidation totale.

Qu'est-ce qu'on nous propose à la place? De responsabiliser les parents. Voilà la grande réponse du gouvernement MR-Les Engagés face à l'explosion du décrochage scolaire! Les familles ont bien évidemment un rôle important à jouer, mais réduire le décrochage scolaire à de la responsabilité individuelle signifie renier tout ce que les recherches, les acteurs de terrain et les écoles nous disent depuis des années sur le poids des inégalités sociales, de la précarité, du mal-être et des difficultés d'apprentissage liés à ce phénomène.

Le décrochage scolaire ne se combattra pas avec des slogans ni avec des discours sur l'autorité. Il se combattra avec des moyens alloués à l'accompagnement humain et une véritable volonté politique. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une motion demandant au gouvernement de préserver les piliers essentiels: le maintien des équipes, le mécanisme de détection précoce, un accompagnement effectif et systématique des élèves – y compris majeurs – en décrochage, la mobilisation coordonnée des opérateurs de terrain, ainsi que des moyens humains et budgétaires pour enfin faire du décrochage scolaire une priorité réelle.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Depuis des années, nous assistons à l'accroissement préoccupant et à la transformation du décrochage scolaire, tant en Wallonie qu'à Bruxelles. Ce phénomène a pendant longtemps davantage concerné certains élèves de 15 à 16 ans. Or, on sait qu'il s'agit d'un âge particulièrement sensible sur le plan psychoaffectif. C'est aussi un moment de la vie où les inégalités

VERSION PROVISOIRE

scolaires se marquent de façon dramatique, notamment en raison des phénomènes, observés massivement, de redoublement et de relégation scolaire.

Pourtant, certaines associations de terrain ont récemment signalé que le décrochage scolaire s'observe dorénavant aussi chez des élèves de plus en plus jeunes, voire dans l'enseignement primaire. Les demandes tendent à s'accroître d'année en année. C'est très interpellant puisque, comme souvent dans l'enseignement, cette réalité est fortement liée à la question des inégalités sociales. L'ASBL Odyssée témoigne par exemple de situations dramatiques vécues par des familles en grande difficulté financière, dont les enfants peinent dès lors à raccrocher à une scolarité régulière. Le décrochage scolaire est donc un phénomène éminemment complexe.

Par ailleurs, il n'existe pas chez nous de définition ou d'outil consolidé permettant d'apprécier finement la réalité. En réponse aux différentes questions liées à mon interpellation, la ministre a fait état de certains dispositifs existants ou qui allaient être mis en œuvre. Notre groupe a néanmoins déposé une motion venant compléter les mesures prévues par le gouvernement actuel. Eu égard à la souffrance de nos enfants, nos propositions ne sont pas contradictoires, mais ont pour but de renforcer l'arsenal de réponses à une situation que nous jugeons alarmante.

Par exemple, notre motion entend fournir de véritables outils de *monitoring*, des outils adéquats de prévention auprès des publics les plus exposés au risque de décrochage. Il y a également l'intégration de la problématique de la santé mentale et du bien-être scolaire dans la politique de lutte contre le décrochage scolaire, ou encore le soutien au secteur associatif qui œuvre dans le même sens. Cette motion est donc complémentaire aux réponses fournies par la ministre, notamment pour ce qui concerne les équipes mobiles. Nous devons nous doter des moyens les plus pertinents pour lutter efficacement contre le décrochage scolaire et faire face à la détresse de nos jeunes.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Les écoles en Belgique font face à un phénomène de décrochage scolaire. On parle de jeunes qui ne trouvent plus leur place à l'école et décident de ne plus y aller, avec tout ce que cela implique pour leur avenir, leurs parents, etc. C'est un problème sérieux que nous devons prendre en main. Il touche même certains élèves de primaire.

Nous avons déposé cette motion parce qu'il y a, une nouvelle fois, un problème quant à l'évaluation et l'appréhension de ce phénomène. Je le souligne, car vous rappeler qu'il faut mesurer un problème avant d'intervenir devient une habitude. Là encore, c'est lorsqu'on vous demande des chiffres ou un état des lieux qu'on s'aperçoit du problème. Ainsi, notre première demande est de disposer d'un système qui nous permette de mesurer l'ampleur de la problématique et de savoir

quand il faut intervenir. On vous l'a déjà demandé, mais nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Deuxièmement, le décrochage scolaire frappe chaque classe sociale de façon différente. Nous constatons partout que ce sont les classes populaires qui sont les plus touchées. Plus il y a de décrochage, plus on empêche les enfants des classes populaires d'avoir un enseignement de qualité. Au nom de la démocratie et de la lutte contre les inégalités, il faut intervenir plus rapidement pour offrir un enseignement fondé sur l'égalité démocratique.

Autre point important, on doit débattre de la taille des classes. Tout le monde le sait, les parents et les professeurs, il est normal d'avoir plus de décrocheurs dans une classe de 25 ou 30 élèves que dans une classe de 15 ou 18 élèves. Or, quand le PTB demande plus d'enseignants et des classes plus petites, c'est un sujet tabou. Cependant, des études internationales montrent que lorsqu'il y a moins d'enfants par classe, le professeur peut mieux enseigner, différencier les niveaux et s'occuper des élèves en difficulté. C'est ce que souhaitent le PTB, les enseignants et les parents. Ces derniers estiment que leurs enfants ont le droit d'avoir toute l'attention de l'enseignant, ce qui ne peut être le cas dans une classe de 30 élèves.

Voilà pourquoi nous avons déposé cette motion. Nous demandons, d'une part, des moyens pour bien mesurer le problème du décrochage et, d'autre part, une intervention au niveau de la taille des classes. Nous demandons également la mise en œuvre d'un projet pilote dans certaines écoles, qui consisterait à réduire la taille des classes et à en mesurer les effets. Vous verrez que cela constituerait une solution pour lutter contre le décrochage.

M. le président. – La parole est à M. Janssen.

M. Nicolas Janssen (MR). – Personne ne minimise la gravité des chiffres et la réalité du décrochage, mais commençons par les faits. La ministre Glatigny l'a clairement expliqué hier matin en commission, le report de la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage scolaire n'est certainement pas un abandon, mais une réponse à une demande explicite des acteurs du terrain, les fédérations de pouvoirs organisateurs, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) et les directions d'école. Sous la législature précédente, ces mêmes acteurs n'ont pas été suffisamment consultés lors de l'élaboration du décret du 16 mai 2024 relatif à la réduction du décrochage scolaire et à la lutte contre l'absentéisme des élèves, introduit *in extremis* pour cocher une case du Plan de relance européen. Soyons honnêtes, une réforme mal préparée qu'on applique à marche forcée, ce n'est pas de l'ambition, mais de la précipitation et, en matière scolaire, cette dernière a certainement un coût.

Concernant les jalons européens, oui, les contacts constructifs avec la Commission européenne se poursuivent, et non, la Belgique n'est certainement pas en faute. Les objectifs sont maintenus, la mise en œuvre est progressive et documentée.

VERSION PROVISOIRE

Présenter cela comme une faute est de la dramatisation politique, certainement pas de l'opposition constructive. Et surtout, pendant ce temps – et c'est ce que l'opposition semble oublier – le travail se poursuit: les équipes mobiles, la médiation scolaire, les services d'accrochage scolaire (SAS), les dispositifs internes d'accrochage scolaire (DIAS) sont pleinement mobilisés, le service intégré d'assistance aux écoles (SIAE) est opérationnel. Les services d'intégration scolaire vont être agréés pour accompagner les jeunes les plus fragilisés. L'application pour lutter contre le décrochage scolaire en FWB avance, avec un déploiement prévu dans l'enseignement fondamental dès la rentrée 2026-2027, puis dans l'enseignement secondaire en 2027-2028. Pour la première fois, nous disposerons de données structurées et comparables sur le décrochage, préalable à toute politique publique sérieuse.

En parlant de sérieux, un mot sur la motion de M. Bauwens et de Mme Vidal sur la taille des classes, assez typique du PTB, totalement déconnecté des réalités budgétaires que nous connaissons. Gouverner ce n'est pas copier-coller les conclusions de recherches, sans en évaluer ni la faisabilité, ni même la portée.

En conclusion, mon groupe fait pleinement confiance au gouvernement et à la ministre Glatigny pour mener la réforme du Plan de lutte contre le décrochage scolaire de manière sérieuse et crédible, avec pragmatisme et avec l'ambition de construire un dispositif qui tiendra dans la durée.

M. le président. – La parole est à M. Deneef.

M. Alain Deneef (Les Engagés). – Le décrochage scolaire est un sujet important dont nous débattons régulièrement. Cela démontre que nous avons tous conscience de l'enjeu qu'il représente.

Cependant, il ne faut pas réduire ce phénomène à une lecture trop simpliste ou à un seul angle d'analyse. Le décrochage scolaire n'est ni un phénomène nouveau, ni un phénomène qui résulterait d'une seule cause. Il ne se résume ni à un retard de calendrier, ni à un outil informatique.

Le décrochage scolaire est une réalité de nature multifactorielle, qui touche à la fois au rapport à l'école, au climat en classe, à la santé mentale, à la précarité, au contexte familial, au sentiment d'appartenance et, parfois même, au sens que les jeunes donnent à leur parcours.

C'est pour cette raison que le sujet nécessite d'être abordé avec lucidité, constance et cohérence.

Comme je l'ai dit en commission, un enfant ou un adolescent qui décroche est souvent un jeune qui, bien avant l'absence répétée, a déjà envoyé des signaux de fragilité. Ces signaux se lisent aussi hors de l'école. Dans cette perspective, il nous semble utile de veiller à une meilleure articulation entre l'école et les organismes de soutien qui existent autour d'elle. Je pense à l'aide à la jeunesse, aux services

d'aide en milieu ouvert (AMO), aux écoles de devoirs (EDD), aux acteurs de l'accueil temps libre (ATL), aux maisons de jeunes, aux services de santé mentale et aux associations de terrain. Tous ces acteurs constituent des partenaires complémentaires essentiels. Ce sont des maillons qui prolongent la chaîne d'actions menées par l'école. Lutter contre le décrochage scolaire ne se réduit pas à mieux repérer les absences. Il s'agit plutôt de recréer du lien, de la confiance, de la continuité et du sens. Cela suppose une mobilisation collective, à l'école et au-delà.

De nombreux outils sont déjà disponibles et de nombreux acteurs sont déjà à l'œuvre. Nous ne partons pas de rien. La réforme annoncée constitue néanmoins une étape importante pour renforcer l'ensemble du dispositif. Nous devons avant tout nous assurer que toutes les conditions soient réunies pour que la réforme soit déployée d'autant plus utilement sur le terrain qu'elle aura été mûrement réfléchie.

M. le président. – La parole est à M. Kaynak.

M. Ersel Kaynak (PS). – Le décret en préparation n'est pas un simple ajustement technique, mais un affaiblissement délibéré de notre politique éducative. Je suis surpris que le gouvernement invoque un appel à la concertation pour justifier le report, alors qu'il s'assied sans cesse sur la concertation.

En supprimant des dispositions clés, le gouvernement tourne le dos à des engagements internationaux. L'objectif européen de maintenir le décrochage scolaire en dessous de 10 % s'éloigne dangereusement. Chaque année de report de la réforme aggrave une situation déjà critique. Ce report est un choix politique, pas une fatalité technique. Le gouvernement met en péril la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui, si elle ne respecte pas les engagements pris auprès de la Commission européenne, risque de lourdes sanctions financières.

Le recul des outils de suivi pose également question. Madame la Ministre, comment pouvez-vous prétendre détecter précocement les élèves concernés par le décrochage scolaire sans échange de données rapides, sans outils informatiques fiables et sans la proactivité des équipes éducatives?

Enfin, vous choisissez d'invisibiliser les élèves majeurs, qui sont pourtant surreprésentés parmi les décrocheurs. Rendre leur prise en charge optionnelle revient à organiser leur abandon.

Ce nouveau décret n'est pas un ajustement, mais un renoncement pur et simple à protéger notre jeunesse.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Madame la Ministre, j'espérais que nous serions au moins en mesure d'avancer ensemble sur la question de la détresse de nos enfants et de nos adolescents, mais je constate que non.

VERSION PROVISOIRE

Je rappelle que cela fait deux ans que nous perdons du temps. Un décret existe. Il a juste été mis en pause par la majorité actuelle.

La mise en place du dispositif va désormais apparemment recommencer dans l'enseignement primaire, alors que les besoins sont les plus criants dans l'enseignement secondaire.

Nous discuterons évidemment de tout cela en commission, mais je regrette que vous ne compreniez pas l'enjeu du décrochage scolaire, qui est notamment lié à des questions de santé mentale.

M. le président. – La parole est à M. Bauwens.

M. Bruno Bauwens (PTB). – Monsieur Deneef, vos réponses deviennent de plus en plus cyniques. Nous avons un débat de société et votre seule réponse est de dire que vous n'êtes pas responsables du problème. Nous avons entendu ce même mantra en commission. Le MR affirme ne pas être responsable du problème, mais il est partiellement responsable. Par ailleurs, il détient la clé pour trouver une solution. Chaque élève est obligé d'aller à l'école. En affirmant ne pas être responsable, la majorité abandonne de manière collective l'idée qu'elle est en charge de l'école et qu'elle a donc le devoir de lutter contre le décrochage scolaire. C'est vraiment cynique.

Vous affirmez également que les solutions se trouvent aussi en dehors des écoles, à savoir dans les secteurs de l'aide à la jeunesse et de la santé mentale. Je suis d'accord avec vous, mais n'oublions pas que ces secteurs sont frappés de plein fouet par vos mesures budgétaires. Vous retirez de l'argent aux écoles et au secteur associatif avant d'affirmer ne pas être responsables. Ce n'est clairement pas vous qui allez résoudre le problème.

Monsieur Janssen, vous affirmez que nous sommes déconnectés de la réalité! Ne me faites pas rire. J'attendais que vous parliez de budget. Vous ne cessez de dire qu'il n'y a pas d'argent, mais votre gouvernement investit dans l'achat d'armes. Des armes pour lesquelles vous dépensez des milliards que vous n'investissez pas pour les jeunes! C'est une réalité!

Permettez-nous d'avoir une école qui veut aider les élèves! Vous prétendez ne pas pouvoir aider les élèves par manque d'argent puisque vous le dépensez ailleurs. Oui, effectivement, nous avons des idéaux que vous n'avez plus!

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

Il est procédé au vote nominatif.

88 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

17 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Education et de l'Enseignement pour adultes, de Mme Manon Vidal, intitulée «Militarisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles pousse les jeunes vers une carrière militaire» (doc. 258 (2025-2026) n° 1)

17.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de l'Éducation, de l'Enseignement pour adultes, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique, ce 12 mai 2026, d'une part, par M. Bauwens et Mme Vidal et, d'autre part, par MM. Soupart et Jacob, en

VERSION PROVISOIRE

conclusion de l'interpellation à Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, de Mme Manon Vidal, intitulée «Militarisation, la Fédération Wallonie-Bruxelles pousse les jeunes vers une carrière militaire».

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l'auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d'une durée maximale d'une minute, est accordé à l'auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Le contexte international est très inquiétant. L'attitude de pays comme les États-Unis, la Russie ou Israël montrent la montée en puissance d'un comportement guerrier totalement décomplexé. Elle provoque une crise économique qui touche directement les jeunes et leurs parents. Elle a aussi une incidence sur les compétences de notre Fédération, notamment l'enseignement. Les conséquences sont d'abord d'ordre économique, puisque vous imposez des mesures d'austérité en argumentant que l'on n'a pas le choix. Ensuite, elles sont d'ordre idéologique, puisque vous affichez une volonté claire de militariser les esprits, de les préparer à la guerre.

Lors du troisième salon dédié aux métiers de la sécurité qui s'est tenu au Collège technique des aumôniers du travail, une école secondaire de Charleroi, un avion de guerre F16 a été installé dans la cour de l'école. Ce n'est pas anodin. C'est une façon de dédramatiser la guerre, de banaliser les pertes humaines qu'elle entraîne. Ces pertes, nous savons qui elles touchent ou vont toucher en premier lieu: la classe travailleuse qui devra envoyer ses enfants combattre sur le front.

La déclaration qu'a faite la ministre de l'Éducation Valérie Glatigny dans un article de presse est choquante: «Voir autant de jeunes et de familles réunies me donne des frissons. Il est bon de valoriser tous ces métiers qui orientent les étudiants dans cette filière. J'établis d'ailleurs un plan pour recruter des jeunes dans la Défense.» La volonté du gouvernement est claire: orienter les jeunes vers une carrière militaire. Vous investissez énormément d'énergie pour concrétiser cette volonté, tandis que d'autres métiers essentiels sont simplement relégués au second plan.

Cependant, la ministre n'est pas la seule en cause. Lors de la réunion de commission du 9 février 2026, un élu du MR a posé une question sur une éventuelle collaboration entre les secteurs de la Défense et de l'Enseignement. Il a même sous-entendu que c'est l'orientation dans laquelle il faut pousser des «jeunes en perte de sens», se demandant où placer le service militaire par rapport à l'enseignement

supérieur et affirmant que «toute l'organisation de l'enseignement doit faire l'objet d'une réflexion à ce sujet». Personnellement, j'en ai des frissons.

Aujourd'hui, une série de métiers connaissent une pénurie sans précédent: la construction – les maçons, les coffreurs –, les soins de santé – les infirmiers, les aides-soignants – sont touchés, tandis que, vous le savez, il manque de professeurs partout. Pourtant, vos partis font le choix de promouvoir l'armée, notamment à l'échelle fédérale, en envoyant 150 000 lettres aux jeunes de 17 ans pour leur proposer de faire leur service militaire. On attend toujours la lettre qui proposera aux jeunes de devenir pompier, infirmier ou professeur, des métiers aussi essentiels à la société. La motion que nous avons déposée va dans ce sens: nous demandons que l'école reste l'école, car elle n'est en rien concernée par les logiques guerrières.

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je me situe complètement à l'opposé de la volonté du PTB. J'ai dû lire deux fois la motion pour être certain d'avoir bien compris, parce que les propos frôlent le complotisme. Le PTB veut faire croire que la Fédération Wallonie-Bruxelles force des enfants à se conscrire. Ce n'est absolument pas le cas. Au MR, nous estimons que notre armée, nos militaires sont essentiels. Nous nous réjouissons que des jeunes, et des jeunes en perte de sens, s'orientent vers l'armée, vers la réserve, vers le métier de militaire.

Mais revenons au fait. En réalité, nous parlons ici du salon des métiers de la sécurité organisé par le Collège technique des aumôniers du travail, à Charleroi. Cet établissement organise plus de 40 formations. Plusieurs métiers étaient représentés: pompiers, ambulancières, policières, fonctionnaires des douanes, agents de la sécurité, militaires, mais aussi menuisiers, soudeuses, chauffagistes ou encore électriciens. Soit des métiers qui font tourner notre société.

Selon le PTB, il n'y avait qu'un seul grand méchant: l'armée. Pourtant, il existe des formations aux métiers de la sécurité depuis 2009 en Fédération Wallonie-Bruxelles, et ce, dans vingt établissements. Ce qui est encadré par des conventions. Ces filières sont choisies librement par les jeunes. Il est donc faux de dire que nous façonnons un plan d'orientation des jeunes vers l'armée.

Avec notre motion, nous nous opposons à la démagogie et, surtout, nous soutenons les jeunes qui veulent défendre notre sécurité.

M. le président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Cela ne vous étonnera pas, mais j'irai évidemment à l'encontre des affirmations de M. Soupart. L'envoi de milliers de lettres aux jeunes de 17 ans qui ne sont pas encore diplômés traduit une intention politique, celle d'orienter davantage de jeunes à s'engager dans une carrière militaire.

VERSION PROVISOIRE

Cette intention crée par ailleurs un climat sociétal spécifique et contraint la jeunesse à valoriser l'idée de la guerre, à faire de celle-ci le seul horizon.

Ce n'est pas ce que nous voulons pour notre jeunesse. Se préparer à toute hypothèse, certainement pas! Entrer dans une logique de militarisation outrancière non plus! Il nous semble primordial de rappeler ici deux principes essentiels en ce qui concerne l'école. D'une part, l'enseignement ne peut être le lieu d'aucune propagande politique. D'autre part, l'école doit rester le lieu d'émancipation par excellence, le lieu où les élèves se construisent en tant que citoyens responsables, ouverts et critiques. Si l'école peut intégrer les métiers de la défense dans une perspective formatrice et pédagogique – comme c'est le cas dans le cadre de l'approche orientante –, elle ne peut jamais au grand jamais servir d'outil au service de la militarisation d'une société.

M. le président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Semaine après semaine, dans l'ensemble des commissions du Parlement, le groupe Écolo rappelle combien les enfants, les élèves, les jeunes et les étudiants sont les premières victimes des politiques d'austérité et de rigueur menées à tous les niveaux de pouvoir. D'ailleurs, le deuxième décret-programme en est une nouvelle preuve. Les jeunes sont inquiets. Les experts et les professionnels du terrain nous le disent régulièrement. Les jeunes sont inquiets face à l'avenir, face au dérèglement climatique, face à un monde de plus en plus en guerre et face au retour du fascisme et de l'extrême droite.

La priorité politique du gouvernement devrait être de répondre à leur mal-être, de leur donner des perspectives d'avenir, de leur donner des outils d'émancipation et des moyens pour les rendre acteurs et citoyens de leur futur, que ce soit à l'école, dans les organisations et mouvements de jeunesse, par le service citoyen et j'en passe. Or, le gouvernement, aux différents étages de la Belgique, offre un horizon tout autre. Le surarmement du pouvoir fédéral échappe, comme par hasard, à vos discours alarmistes sur le surendettement et votre habituel «cela ne nous fait pas plaisir, mais on n'a pas le choix!».

Vous investissez sans compter dans la destruction, en banalisant la violence et la guerre. En Fédération Wallonie-Bruxelles, on s'ébahit de la présence d'un F-16 dans une cour de récréation et de la publicité faite pour les métiers de la défense, alors qu'en parallèle, vous sabrez dans les moyens de l'enseignement qualifiant, qui, pourtant, forme à des métiers qui ont du sens. Monsieur Soupart, si vous connaissiez un tout petit peu la formation aux métiers de la sécurité, vous sauriez que jamais celles-ci n'ont pas pour vocation de mener vers des métiers liés à la guerre, mais plutôt vers la police ou les agences de sécurité, pour protéger des personnes ou des bâtiments essentiels. Allez vous renseigner!

En tant qu'écologistes, nous faisons un autre choix, celui de la jeunesse, celui de considérer que nos budgets sont autant d'investissements dans l'avenir des

jeunes. Ce qui compte surtout, c'est le sens de ce qu'on offre aux jeunes, c'est offrir du sens dans une société de crise et de transition et non de l'esprit patriotique ou sacrificiel!

M. le président. – La parole est à M. Jacob.

M. Loïc Jacob (Les Engagés). – Je ne comptais pas intervenir, mais je me vois contraint de le faire. Madame Linard, rassurez-vous, sur la sensibilisation aux affres des extrémismes, nous partageons tous cet objectif. Une des dernières circulaires de la ministre sur le sujet était d'ailleurs relativement claire. Nous y travaillerons également avec notre partenaire de majorité.

Je rappelle les faits: la ministre a effectué une visite de terrain, pour rencontrer les opérateurs, dans une cour où se trouvait une multitude de dispositifs, comme des voitures-tonneaux pour sensibiliser à une conduite routière plus prudente. Parmi les véhicules, il y avait également un F-16. À partir de là, on en fait tout un foin. C'est tout de même très inquiétant de devoir s'arcbouter sur un tel élément pour occuper la tribune!

Si je suis votre logique jusqu'au bout, il faudrait enlever dans toutes nos villes et tous nos villages les véhicules commémorant la Seconde Guerre mondiale. Nous n'aurions donc plus de lieu pour nous remémorer les affres de ce conflit.

Madame Vidal, votre position est absolument abjecte et elle constitue un grand manque de respect pour toutes celles et tous ceux qui nous défendent au sein des services publics et de l'armée. Vous leur crachez à la figure.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – C'est vous qui leur manquez de respect avec votre analogie, Monsieur Jacob!

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Il va être difficile de répondre, en une minute, à tout ce qui vient d'être dit. Monsieur Soupart, vous me dites que vous allez à l'encontre de tout ce que je viens de dire. Je suis bien d'accord, parce que je vais également à l'encontre de tout ce que vous venez d'exprimer. Envoyer 170 000 lettres à des jeunes pour qu'ils suivent leur service militaire et penser que ce n'est rien que d'avoir un F16 dans une cour d'école, c'est bien se diriger dans le sens d'une préparation des esprits à aller en guerre.

Je vais utiliser mon temps restant pour parler de choses beaucoup plus intéressantes. Le 8 mai, il y a quelques jours, je suis allée avec un groupe de jeunes au Fort de Breendonk, ce camp de travail nazi où étaient emprisonnés des résistants, des juifs et des syndicalistes pendant la Seconde Guerre mondiale. En sortant de la salle de torture, une jeune m'a dit: «c'est important que l'on n'oublie pas les horreurs de la guerre et le fait que des gens meurent sans raison durant les guerres, tués au hasard simplement parce qu'ils refusent de tuer leurs frères d'une autre nationalité».

VERSION PROVISOIRE

Cette jeune a tout résumé. La militarisation des esprits a déjà commencé, avec la lettre du ministre Francken, avec les kits de survie vendus au Colruyt et avec un F16 dans une cour d'école. Les gouvernements de ce pays sont en train de préparer les jeunes à accepter de mourir au front pour les intérêts de quelques-uns qui, eux, ne s'y rendront jamais. L'école n'a rien à faire avec la guerre. Elle doit servir à apprendre, à s'émanciper et à développer un esprit critique. Cela, vous avez du mal à l'accepter, avec toutes les coupes budgétaires que vous assénez dans le domaine de l'enseignement.

M. le président. – La parole est à M. Soupart.

M. Guillaume Soupart (MR). – Je savais que le PTB et Ecolo n'en avaient rien à faire de notre armée.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Ça suffit, les insinuations de cet ordre-là! Monsieur le Président, vous pouvez rappeler M. Soupart à l'ordre!

M. Guillaume Soupart (MR). – Le règlement ne vous permet pas de prendre la parole de la sorte, Madame Linard.

M. le président. – Monsieur Soupart, vous avez la parole.

M. Guillaume Soupart (MR). – C'est vrai que c'est beaucoup plus étonnant de la part du PS. Il faudrait peut-être penser à envoyer un SMS à M. Dermine qui a particulièrement apprécié le saut dans le vide organisé par la défense lors de sa visite dans une école de Charleroi.

M. Martin Casier (PS). – Est-ce que nous pouvons en revenir au projet de motion?

M. Guillaume Soupart (MR). – Je me demande comment le PS a changé de position à ce sujet puisqu'à l'époque, la ministre PS de la Défense voulait recruter de nombreux jeunes au sein de ses services et utilisait pour ce faire des visuels tels que «*I want you*».

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

87 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

39 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de

Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pecriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

18 Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Stéphane Hazée, intitulée «Franchissement de nouvelles lignes rouges par le gouvernement israélien et réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles» (doc. 259 (2025-2026) n° 1)

18.1 Vote nominatif

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur les projets de motion déposés en commission de la Culture, de l'Éducation permanente, des Relations internationales, des Affaires générales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du gouvernement, ce 12 mai 2026, d'une part, par M. Hazée et, d'autre part, par MM. Cloquet et Van Goidsenhoven, en conclusion de l'interpellation à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Stéphane Hazée, intitulée «Franchissement de nouvelles lignes rouges par le gouvernement israélien et réaction de la Fédération Wallonie-Bruxelles».

VERSION PROVISOIRE

Je vous rappelle que seuls peuvent intervenir, avant le vote, l'auteur principal de la motion ou, en son absence, un autre signataire pour une durée n'excédant pas trois minutes, ainsi que, pour une durée n'excédant pas deux minutes, un membre par groupe politique reconnu auquel n'appartient pas un auteur s'étant déjà exprimé. Un droit de réplique, d'une durée maximale d'une minute, est accordé à l'auteur principal de la motion ou, en son absence, à un autre signataire.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le groupe Ecolo a déposé une motion, car le gouvernement israélien poursuit sa fuite en avant et brûle, une nouvelle fois, toutes les lignes rouges.

Tout d'abord, la loi discriminatoire votée à la fin du mois de mars par la Knesset, le Parlement israélien, rétablit la peine de mort pour les seuls Palestiniens et Palestiniennes et renforce encore l'état d'apartheid.

Ensuite, l'accélération de la colonisation des territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, notamment dans la zone E1, a conduit plus de 400 hauts dirigeants, anciens hauts dirigeants et diplomates à appeler les autorités à agir face à ce qui, immanquablement, empêchera la solution à deux États. C'est la doctrine officielle de notre pays et d'un bon nombre d'États européens. Dans le même temps, toujours en Cisjordanie, les violences commises par des colons se multiplient, trop souvent avec le soutien de l'armée israélienne.

Par ailleurs, l'offensive à Gaza se poursuit, en contravention manifeste avec le «cessez-le-feu», ainsi que l'entrave à l'aide humanitaire. Il s'agit, comme l'a dit récemment Médecins sans frontières (MSF), d'une crise de malnutrition artificielle entretenue par le pouvoir israélien. Sans compter le génocide en cours qui fait l'objet d'une reconnaissance de plus en plus largement établie.

Enfin, les attaques au Liban, dans le contexte de la guerre insensée lancée par les États-Unis et Israël contre l'Iran, visent indistinctement les populations civiles, y compris dans les quartiers résidentiels de la capitale Beyrouth. Plus d'un million de personnes ont été déplacées en deux mois et, selon le journal *«Le Soir»*, 380 personnes ont encore perdu la vie depuis l'autre «cessez-le-feu».

Ces 380 vies innocentes comptent sans doute également des enfants. Les mots ne suffisent plus face au gouvernement israélien qui se permet tout et brûle toutes les lignes rouges fixées par l'Union européenne, et cela, presque sans aucune conséquence. Cet État organisant l'apartheid et le génocide continue pourtant à être invité à une fête célébrant la musique et la paix entre les peuples, à savoir le Concours Eurovision de la chanson, ou plutôt l'«Eurovisihonte».

Nous avons déposé une motion pour demander de hausser le ton face à ce rouleau compresseur et de solliciter du gouvernement fédéral qu'il plaide pour suspendre l'accord de coopération entre l'Union européenne et Israël. Nous lui demandons

également d'appliquer les sanctions intéressantes conclues le 2 septembre 2025, dont les plus essentielles sont encore inexécutées.

Nous invitons la majorité à retirer la motion pure et simple afin que nous puissions exprimer ce signal ensemble. Hier, M. Cloquet a fait savoir qu'il considérait comme inacceptable l'absence de mise en œuvre des sanctions neuf mois après leur annonce. J'espère que nous nous rassemblerons autour de ce texte concret et synthétique.

M. le président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Il est clair qu'il y a un consensus, au sein de notre Assemblée, sur la gravité de la situation. Le *stand-by* sur les mesures annoncées est intolérable, comme l'ont rappelé notre ministre des Affaires étrangères, M. Prévot, et M. Verhofstadt, président du groupe parlementaire ADLE au Parlement européen.

Par ailleurs, nous constatons que notre intervention est intégrée dans les considérants de la motion. La ministre-présidente a rappelé plusieurs éléments récents. Au Liban, les violations de cessez-le-feu se poursuivent. La commissaire européenne à la coopération internationale, à l'aide humanitaire et à la réaction aux crises, Hadja Lahbib, était à Beyrouth ce week-end. Elle a qualifié la situation de catastrophique. Un cessez-le-feu qui n'est pas respecté n'en est pas un.

Concernant le programme «Horizon Europe», la Commission européenne a été interpellée sur les conditions permettant à nos universités de se retirer de projets impliquant des institutions israéliennes sans pénalité. Le président de l'*Universiteit van* Gent a créé une jurisprudence que le cabinet a dû suivre avec la plus grande attention. L'initiative citoyenne européenne vient de franchir le million de signatures dans au moins sept États membres. La Commission est désormais obligée de l'examiner formellement, ce qui est un signal fort que nous soutenons. Nous soutenons également la proposition de dédier l'année 2027 à la Palestine, avec des engagements concrets en matière d'éducation, de santé et d'appui aux jeunes et femmes. Au-delà de la pression, il y a la solidarité.

Soyons honnêtes, nous restons limités à notre niveau de pouvoir, tant l'Europe a la main sur l'accord d'association et tant l'autorité fédérale a la main sur les sanctions et les importations. C'est à ce niveau que le blocage se situe et notre rôle consiste à continuer à peser dans toutes les enceintes interfédérales et européennes pour que ces leviers soient enfin activés. C'est la raison pour laquelle nous déposons ce projet de motion. Les possibilités qui sont à disposition de la ministre-présidente sont exploitées et la Fédération Wallonie-Bruxelles fait ce qu'elle peut.

M. le président. – La parole est à Mme Lambelin.

VERSION PROVISOIRE

Mme Anne Lambelin (PS). – Je remercie M. Hazée de revenir sur ce débat essentiel. Chers collègues, au fur et à mesure que les mois passent, une évidence s'impose: la situation au Proche-Orient continue de s'aggraver et nous assistons à une forme de banalisation extrêmement préoccupante des violences et des violations du droit international. Nous devons continuer à le dire avec force et nous devons rester choqués, sidérés, révoltés par l'effondrement moral et juridique auquel nous assistons.

Depuis des mois, les lignes rouges disparaissent les unes après les autres. Le droit humanitaire continue d'être violé, les populations civiles subissent constamment des attaques, des femmes et des enfants sont parfois mutilés, traumatisés, des familles entières sont contraintes de fuir leur logement sans autre refuge. Des journalistes sont également pris pour cible et la situation ne connaît pas d'accalmie. En effet, plusieurs études ont montré qu'Israël a intensifié ses attaques de 35 % par rapport au mois d'avril. C'est énorme et cela se poursuit en toute impunité.

Ce qui nous choque encore plus, finalement, c'est l'idée que l'avenir de populations entières dépend aujourd'hui d'hommes politiques irresponsables, prêts à bafouer ouvertement le droit international, prêts à ignorer les conventions humanitaires les plus élémentaires, prêts à faire primer une logique militaire sur la protection de vies humaines.

Dès lors, il est essentiel de continuer à mener ce débat ici, y compris dans notre hémicycle. La récente loi adoptée par la Knesset marque une rupture totale avec les valeurs démocratiques et humanistes que nous prétendons défendre collectivement. Dans le même temps, les attaques continuent au Liban. Le Liban devient un deuxième Gaza. J'ai d'ailleurs déposé une proposition de résolution sur ce point. Elle sera examinée prochainement en commission. La situation continue et, à côté de cela, notre pays va se pavaner à l'Eurovision, fête de la musique, à côté d'Israël, sans se poser de questions. Ce n'est pas normal.

Il faut absolument politiser le débat et continuer à prendre des positions fermes. L'Union européenne a déjà pris quelques sanctions, mais il faut les mettre en œuvre. C'est pourquoi nous soutenons fermement le projet de motion déposé par M. Hazée. J'espère que la majorité fera de même.

M. le président. – La parole est à Mme Vidal.

Mme Manon Vidal (PTB). – Je remercie le groupe Écolo pour ce projet de motion. Aujourd'hui, partout où Israël intervient, que ce soit au Liban, à Gaza ou en Iran, il piétine ouvertement le droit international, mais aussi le droit humanitaire le plus élémentaire. Il y a un génocide, des meurtres, des assassinats – notamment d'enfants –, des colonies, des annexions illégales, des actes de terrorisme, des pièges de ressources, la destruction d'infrastructures civiles, etc. Nous ne comptons plus les crimes commis par cet État.

Dans ces conditions, nous ne pouvons que soutenir la demande qui est faite de condamner plus fermement cet État, surtout quand cela concerne autant nos compétences. La Fédération Wallonie-Bruxelles peut agir. Je vais prendre l'exemple suivant.

Hier soir, la Belgique s'est qualifiée pour la finale du Concours Eurovision de la chanson, aux côtés d'Israël. Sincèrement, c'est la honte. Je n'ai pas d'autres mots. Au sein de ce Parlement, la ministre Jacqueline Galant aurait pu se positionner à plusieurs reprises. Or, elle a toujours refusé de le faire et n'a rien dit. Elle accepte le fait que nos chaînes publiques de télévision diffusent l'émission et donnent du crédit à un État qui commet un génocide, parce qu'elle n'a pas eu le même courage que les représentants de pays comme l'Espagne, l'Irlande, l'Islande, la Slovénie ou les Pays-Bas.

Hier soir, je suis allée à une contre-soirée pour boycotter l'Eurovision, intitulée United for Palestine. Une jeune fille palestinienne âgée de 15 ans, du nom de Hala, s'est exprimée. Elle a expliqué comment sa tante est morte, brûlée vive, avec son fils de 6 ans dans les bras, comment elle s'est battue jusqu'au bout pour sauver son enfant. Voilà la politique d'Israël, rien d'autre. Ne pas prendre position face à cela, alors qu'on le peut – comme dans ce Parlement –, cela revient à cautionner les actes d'Israël.

Heureusement, la population belge et mondiale est bien plus courageuse que vous et elle continue de se mobiliser. Ce sera encore le cas ce dimanche. Comme le peuple palestinien qui reste debout, nous nous tiendrons debout à ses côtés jusqu'à la fin de cette horreur pour plaider pour de vraies sanctions à l'encontre de l'État génocidaire d'Israël.

M. le président. – La parole est à M. Van Goidsenhoven.

M. Gaëtan Van Goidsenhoven (MR). – Au nom du groupe MR, je me rallie aux réponses données, hier encore, par la ministre-présidente en commission. Nous partageons d'évidence son indignation face aux récentes décisions de la Knesset relatives à la peine de mort, aux violations répétées du cessez-le-feu, ainsi qu'au blocage systématique de l'aide humanitaire. De tels agissements constituent des atteintes graves et inacceptables au droit international et au droit international humanitaire, qui appellent une condamnation ferme.

La situation au Liban demeure extrêmement préoccupante et ne peut rester sans réaction. Le groupe MR partage évidemment, à l'instar de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la condamnation exprimée par la Belgique à l'égard des actions menées contre les civils, le personnel médical et les infrastructures civiles. Le respect des principes fondamentaux du droit international humanitaire doit être garanti en toutes circonstances. Dans ce contexte, plaider pour un cessez-le-feu effectif et durable, pour le retrait des forces israéliennes du territoire libanais et pour le respect de la souveraineté du Liban est une évidence.

VERSION PROVISOIRE

La responsabilité d'Israël dans le non-respect du cessez-le-feu et dans la poursuite d'opérations causant quotidiennement de nouvelles victimes est aujourd'hui reconnue au plus haut niveau de l'Union européenne. À ce titre, la commissaire européenne Hadja Lahbib, en visite à Beyrouth, a qualifié ces exactions de catastrophiques et inacceptables, propos que nous ne pouvons que partager.

Le groupe MR soutient pleinement la poursuite des actions constantes de notre Fédération en faveur d'un cessez-le-feu effectif, et ce, auprès de l'ensemble des instances internationales. S'agissant de l'accord de coopération entre l'Union européenne et Israël, je rappelle que la Belgique s'est prononcée en faveur de la suspension du volet commercial de l'accord, ainsi que du volet relatif à la recherche et à la coopération technologique, en ce compris la participation d'Israël au programme «Horizon Europe».

Le gouvernement n'intervenant pas dans la procédure liée à la décision de participer ou non à l'Eurovision, je ne reviendrai pas sur ce sujet et vous renvoie aux propos tenus par mon groupe lors des débats en commission. Notre gouvernement est mobilisé et il ne ferme pas les yeux!

M. le président. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Face à pareil constat qui semble pourtant faire consensus, je regrette qu'il ne soit pas possible de retirer la motion pure et simple, déposée à un moment où mon texte n'était pas encore connu, et qu'à la lecture du texte, nous ne puissions pas nous rassembler.

Le gouvernement israélien peut donc tout se permettre sans qu'il ne se passe rien, ou quasiment rien. Outre la suspension du traité Union européenne-Israël, il y a la question des sanctions fédérales. Comme l'a dit M. Cloquet, il est inacceptable que neuf mois plus tard, les sanctions ne soient toujours pas effectives, ni exécutées. Si cela vous paraît inacceptable, alors retirons la motion pure et simple et agissons en conséquence, avec un message clair, un signal fort de notre Parlement. D'autant que les sanctions ont été annoncées tambour battant, jusqu'à une forme d'écœurement dans la façon dont elles ont été communiquées, au vu du résultat neuf mois plus tard.

Pour terminer, le sommet de l'indignité, c'est l'Eurovision de la honte qui invite un État qui brûle toutes les lignes rouges et auquel nous continuons pourtant de dérouler le tapis rouge. Je ne sais expliquer une telle situation à personne!

M. le président. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je remercie M. Hazée de reconnaître notre profonde indignation. Nous faisons complètement confiance au travail de la ministre-présidente et surtout à nos relais. Nous avons la chance d'avoir des relais comme le ministre Prévot qui est ministre des Affaires étrangères et qui est très ferme sur le sujet. Au niveau de l'Europe, M. Verhofstadt fait un énorme

travail également, qui souligne cette indignation et qui met la pression pour que les choses changent.

M. le président. – Nous passons au vote nominatif sur le projet de motion pure et simple.

– *Il est procédé au vote nominatif.*

88 membres ont pris part au vote.

48 membres ont répondu oui.

40 membres ont répondu non.

En conséquence, le projet de motion pure et simple est adopté.

Ont répondu oui: Mme Clémentine Barzin, M. Christophe Bastin, M. Vincent Blondel, Mme Valérie Bluge, M. Willy Borsus, Mme Caroline Cassart-Mailleux, M. Grégory Chintinne, M. Jean-Jacques Cloquet, Mme Stéphanie Cortisse, M. Maxime Daye, Mme Valérie De Bue, M. Louis de Clippele, M. Olivier de Wasseige, M. Alain Deneef, Mme Caroline Desalle, M. Arnaud Dewez, M. Carlo Di Antonio, M. Benoît Dispa, M. Philippe Dodrimont, Mme Véronique Durenne, M. Yves Evrard, Mme Sophie Fafchamps, M. Hervé Fiévet, M. Charles Gardier, Mme Aline Godfrin, Mme Anne-Catherine Goffinet, M. François Huberty, M. Loïc Jacob, Mme Marie Jacqmin, M. Nicolas Janssen, Mme Anne Laffut, Mme Stéphanie Lange, Mme Geneviève Lazaron, M. Vincent Maillen, M. Olivier Maroy, M. Chris Massaki Mbaki, Mme Diana Nikolic, M. Vincent Palermo, M. Loris Resinelli, Mme Françoise Schepmans, M. Guillaume Soupart, Mme Caroline Taquin, Mme Stéphanie Thoron, M. Nicolas Tzanetatos, M. Gaëtan Van Goidsenhoven, Mme Mathilde Vandorpe, M. Jean-Paul Wahl, Mme Valérie Warzée-Caverenne.

Ont répondu non: Mme Leila Agic, Mme Rachida Aït Alouha, Mme Jamila Ammi, M. Bruno Bauwens, Mme Alice Bernard, M. Martin Casier, M. Christophe Collignon, M. Vincent Crampont, Mme Veronica Cremasco, M. Octave Daube, Mme Margaux De Re, Mme Dorothée De Rodder, Mme Valérie Dejardin, M. Laurent Devin, M. Ibrahim Dönmez, M. Jori Dupont, M. Hajib El Hajjaji, Mme Nadia El Yousfi, M. Eddy Fontaine, Mme Isabella Greco, Mme Mélissa Hanus, M. Stéphane Hazée, M. Ersel Kaynak, Mme Fadila Laanan, Mme Anne Lambelin, M. Bruno Lefèbvre, M. Jean-Pierre Lepine, Mme Bénédicte Linard, M. Fabian Maingain, Mme Christie Morreale, M. Germain Mugemangango, Mme Sylvie Muratore, Mme Özlem Özen, Mme Amandine Pavet, Mme Sophie Pécriaux, Mme Marisol Revelo Paredes, Mme Sabine Roberty, Mme Eliane Tillieux, Mme Patricia Van Walle, Mme Manon Vidal.

M. le président. – Nous sommes arrivés au terme de nos travaux.

La séance est levée.

VERSION PROVISOIRE

– *La séance est levée à 17h30.*

Prochaine réunion sur convocation ultérieure.

Annexe I: Questions écrites (Article 81 du règlement)

Depuis la dernière séance, des questions écrites ont été adressées:

– à la ministre Degryse, par Mmes Dejardin, Taquin, Laffut, Pavet, Vidal, Greco, Linard, Goffinet et Cortisse ainsi que par MM. Chintinne, Gardier, Bauwens, Evrard, Dewez, Crampont, Daye, Tzanetatos, Hazée et Lefebvre;

– à la ministre Glatigny, par Mmes Dejardin, De Rodder, Cortisse et Warzée-Caverenne ainsi que par MM. Daye, Crampont, Fiévet, Soupart et Tzanetatos;

à la ministre Lescrenier, par Mmes Cortisse, Taquin et Linard ainsi que par MM. Lefebvre et Fiévet;

– à la ministre Galant, par Mmes Cassart-Mailleux, Laffut, Pavet, Vidal et Fafchamps ainsi que par MM. Fiévet, Massaki Mbaki, Mugemangango, Gardier, Daye, Resinelli, Cloquet, Van Goidsenhoven et Gardier;

au ministre Dilliès, par M. Jacob;

au ministre Coppieters, par Mmes Agic, Laffut et Taquin ainsi que par M. Janssen.

VERSION PROVISOIRE

Annexe II: Cour constitutionnelle

Le greffier de la Cour constitutionnelle a notifié au Parlement:

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que:

1. l'article XX.173, § 2, du Code de droit économique, tel qu'il a été remplacé par l'article 233 de la loi du 7 juin 2023 transposant la directive (UE) 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, et modifiant la directive (UE) 2017/1132 et portant des dispositions diverses en matière d'insolvabilité, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne permet pas au failli-personne physique de demander au tribunal de statuer sur l'effacement avant l'expiration de la période de trois ans mentionnée à l'article XX.173, § 3, du même Code;
2. l'article XX.173, § 2, du Code de droit économique, tel qu'il a été remplacé par l'article 233 de la loi du 7 juin 2023 précitée, viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne permet pas au failli-personne physique de demander au tribunal de statuer sur l'effacement après la période, mentionnée à l'article XX.173, § 3, du même Code, durant laquelle le refus peut être demandé par le curateur mais avant la clôture de la faillite;

– l'arrêt du 9 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 207, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992, tel qu'il était applicable pour les exercices d'imposition 2019 et 2020, lu en combinaison avec les articles 208, 351 et 444, alinéa 2, de ce Code, ne viole pas les articles 10, 11, 170 et 172 de la Constitution;

– l'arrêt du 9 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que, interprété en ce sens qu'il impose aux juridictions d'appel annulant un jugement ayant rejeté un changement de langue de la procédure de renvoyer la cause à une juridiction d'appel et non à une juridiction de première instance, l'article 23, alinéa 4, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire viole les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison avec l'article 6, paragraphe 3, de la Convention européenne des droits de l'homme; et que, Interprétée comme imposant aux juridictions d'appel annulant un jugement ayant rejeté un changement de langue de la procédure de renvoyer la cause devant une juridiction de première instance, la même disposition ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus en combinaison ou non avec l'article 6, § 3, de la Convention européenne des droits de l'homme;

– l'arrêt du 9 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que la rubrique XXXVI du tableau A de l'annexe de l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, dans ses versions applicables aux années 2020, 2021 et 2022, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du16 avril 2026 par lequel la Cour annule les articles 14, 1°, et 15 de la loi du 7 mai 2024 modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs et portant des dispositions diverses en matière de jeux de hasard en ce qu'ils ne s'appliquent pas aux titulaires d'une licence C;

– l'arrêt du16 avril 2026 par lequel la Cour rejette les recours en annulation de la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'inaptitude temporaire de travail pour fonctionnaires, introduits par l'ASBL Syndicat pour la mobilité et transport intermodal des services publics - Protect et Mohammed Benyaich et par J.T;

– l'arrêt du16 avril 2026 par lequel la Cour rejette les recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 17 mai 2024 relatif au bien-être des animaux, introduits par l'ASBL *Offerfeest* et Abdelkader Alami et par l'ASBL *Offerfeest*;

– l'arrêt du16 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que les articles 50, 51, 53, § 1er, 58 et 59, alinéa 1er, de la loi du 10 avril 2014 modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en vue d'instaurer une nouvelle carrière pécuniaire pour le personnel judiciaire ainsi qu'un système de mandats pour les greffiers en chef et les secrétaires en chef ne violent pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 30, § 1er, alinéa 1er, 2°, du décret de la Région wallonne du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols viole les articles 10 et 11 de la Constitution, en ce qu'il interdit au cessionnaire d'un permis de se libérer de ses obligations subséquentes à une étude d'orientation lorsque la pollution résulte du fait d'un tiers solvable qui est le cédant du permis;

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que L'article 8, § 1er, alinéa 1er, 2°, b), du Code de la nationalité belge viole les articles 10, 11 et 22*bis* de la Constitution en ce qu'il ne permet pas que la déclaration réclamant l'attribution de la nationalité belge à un enfant né à l'étranger soit effectuée lorsque son auteur belge, lui-même né à l'étranger, est décédé dans les cinq ans de la naissance dudit enfant sans avoir fait cette déclaration;

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 61, alinéa 1er, 1°, de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution;

VERSION PROVISOIRE

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour:

1. annule, dans le décret de la Région wallonne du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement:

   a) l'article 40, § 11, alinéa 1er, tel qu'inséré par l'article 13, 2°, du décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement, en ce qu'il n'ouvre pas un recours administratif contre le rapport de synthèse comprenant une proposition d'actualisation et permettant la poursuite de l'exploitation, en l'absence d'envoi de la décision de l'autorité compétente dans les délais impartis (article 39/1, alinéa 2, 1°, du décret du 11 mars 1999), ni contre le rapport de synthèse concluant à un refus d'actualisation, en l'absence d'envoi de la décision de l'autorité compétente dans les délais impartis (article 39/1, alinéa 2, 2°, du même décret), ni contre le permis d'environnement faisant l'objet de la demande d'actualisation, en l'absence d'envoi de la décision de l'autorité compétente dans les 60 jours de la réception de la lettre de rappel prévue à l'article 39/1, alinéa 2, 3°, du décret du 11 mars 1999;

   b) l'article 39/1, alinéa 1er, tel qu'inséré par l'article 12 du décret du 25 avril 2024, précité, en ce qu'il ne rend pas applicable aux demandes d'actualisation des conditions particulières d'exploitation des permis uniques la procédure de recours administratif fixée par l'article 95 du décret du 11 mars 1999, précité;

2. rejette le recours pour le surplus;

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article 2.2.6.0.7 du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013 ne viole pas les articles 10, 11 et 172 de la Constitution, lus en combinaison avec le principe général de la sécurité juridique;

– l'arrêt du 23 avril 2026 par lequel la Cour dit pour droit que l'article D.270 du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, tel qu'il a été modifié par l'article 46 du décret de la Région wallonne du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'Environnement, le Code de l'Eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement, ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution.